

Rapport de la cinquième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 9 - 15 avril 1970



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, 1970**

RAPPORT
de la
CINQUIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES
Rome, 9 - 15 avril 1970

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, mai 1970

La référence bibliographique du présent rapport peut être donnée comme suit :

FAO Rapport de la cinquième session du Comité des pêches, Rome
1970 9 - 15 avril 1970. FAO Fish. Rep.; (86) (fr): 39 p.

12 mai 1970

M. Michel Cépède,
Président indépendant du Conseil
de la FAO

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la cinquième session du Comité des pêches, qui a eu lieu à Rome du 9 au 15 avril 1970.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

K. Sunnanaa
Président du
Comité des pêches

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 5
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	6
ELECTION DU BUREAU	7 - 10
ETUDE PROSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE MONDIAL ET MESURES Y AFFECTEES	11 - 18
COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIERE D'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	
a) Activités d'organismes internationaux des pêches créés dans le cadre de la FAO ou entretenant des relations spéciales avec la FAO	19 - 23
b) Mer des Caraïbes et régions adjacentes	24 - 26
c) Eaux intérieures internationales d'Afrique	27 - 29
d) Autres secteurs et autres stocks	30 - 33
COLLABORATION ENTRE INSTITUTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DES PECHEES	
a) Mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies	34 - 37
b) Relations avec la COI et les institutions de parrainage	38 - 39
c) Pollution des mers	40 - 49
d) Relations avec l'ONUDI	50
e) Divers: résolution 2574/A (XXIV) des Nations Unies	51
f) Autres questions: participation volontaire aux travaux météorologiques à bord des bateaux de pêche	52 - 54
ENSEIGNEMENT ET FORMATION HALIEUTIQUES	55 - 64
EVOLUTION GENERALE ET ORGANISATION DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES EN 1972/73 ET ULTERIEUREMENT	65 - 76
DEUXIEME CONGRES MONDIAL DE L'ALIMENTATION	77
QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL DE LA FAO A SES CINQUANTE- DEUXIEME ET CINQUANTE-QUATRIEME SESSIONS ET PAR LA CONFERENCE DE LA FAO A SA QUINZIEME SESSION	78 - 81
QUESTIONS DIVERSES	82 - 83
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	84
QUESTIONS SUR LESQUELLES EST APPELEE L'ATTENTION DU CONSEIL DE LA FAO	
a) Questions de fond exigeant une décision du Conseil	85
b) Questions sur lesquelles une délibération de la part du Conseil pourrait fournir d'utiles indications en vue d'une étude ultérieure par le Comité	85

	<u>Pages</u>	
Annexe A	Liste des participants	16 - 25
Annexe B	Allocution du Sous-Directeur général, Département du développement au nom du Directeur général	26 - 28
Annexe C	Discours de M. S. Tolbert	29 - 36
Annexe D	Ordre du jour	37
Annexe E	Liste des documents	38 - 39

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité des pêches (COFI) a tenu sa cinquième session au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 9 au 15 avril 1970. Y ont participé les représentants de 29 Etats membres du Comité, les observateurs de 24 autres pays et les représentants de 11 organisations internationales. La liste des participants figure à l'Annexe A du présent rapport.
2. M. Babacar Diop (Sénégal), élu Président à la troisième session du Comité, assurait la présidence à l'ouverture de la session.
3. M. P. Terver, Sous-Directeur général (Département du développement), a souhaité la bienvenue aux représentants au nom du Directeur général dans son discours d'ouverture, reproduit à l'Annexe B.
4. L'orateur invité à la session, M. Stephen Tolbert, Président de la Mesurado Fishing Company du Libéria, a prononcé une allocution à l'invitation du Directeur général. Le texte de cette allocution figure à l'Annexe C.
5. M. Tolbert a ensuite répondu à diverses questions posées par les délégués.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour qui figure à l'Annexe D. La liste des documents dont il était saisi fait l'objet de l'Annexe E.

ELECTION DU BUREAU

7. Conformément à l'article XXX-1 du Règlement général de l'Organisation et à l'Article Premier du Règlement intérieur du Comité, celui-ci doit élire un Président, un premier Vice-Président et quatre autres Vice-Présidents, à sa session qui suit l'élection de ses membres par le Conseil de la FAO. Les membres actuels ayant été élus par la cinquante-quatrième session du Conseil, le 28 novembre 1969, le Comité a élu son Bureau.
8. Un Comité des candidatures a été formé des membres sortants du Bureau, le représentant du Brésil prenant la place de celui du Chili qui n'est pas actuellement membre du Comité. Le Comité des candidatures a donc été constitué du Président (M. B. Diop, Sénégal), du premier Vice-Président (M. K. Sunnanaa, Norvège), et des représentants du Brésil, de l'Inde, du Japon et des Etats-Unis.
9. Sur recommandation du Comité des candidatures, le Comité a élu à l'unanimité M. K. Sunnanaa (Norvège) Président, le Commodore M. Zachmann (Indonésie) premier Vice-Président, et les représentants du Brésil, du Canada, du Pérou et de l'Ouganda autres Vice-Présidents.
10. Après l'élection, certains délégués ont formulé des observations sur les modalités de présentation des candidatures. Tout en exprimant leur satisfaction quant au choix du Comité des candidatures, ils ont fait observer qu'ils auraient désiré être informés des diverses candidatures présentées et des principes ayant guidé le Comité dans son choix. Il a été convenu de prendre note de ces observations et d'en tenir compte lors de la prochaine élection des membres du Bureau.

ETUDE PROSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE MONDIAL ET MESURES Y AFFERENTES

11. Le Comité a examiné les principales questions dont il paraît nécessaire de poursuivre l'étude à la suite des travaux sur l'Etude prospective du développement agricole mondial, connue précédemment sous le nom de Plan indicatif mondial, à savoir: action visant à améliorer les connaissances quantitatives sur le potentiel de production des ressources biologiques des mers; action possible en vue d'encourager l'utilisation de ressources considérées actuellement comme "non classiques"

et faciliter le transfert des techniques nouvelles aux pays en voie de développement; recherche sur les problèmes d'aménagement des pêcheries; examen du rendement comparé de divers types d'investissement possibles; recherche d'une méthodologie améliorée en ce qui concerne la demande estimative de farine de poisson et l'offre totale de poisson à tous usages.

12. Sous réserve de certaines observations, exposées plus en détail ci-dessous, sur l'orientation de la recherche en matière de problèmes d'aménagement de l'exploitation, le Comité approuve les propositions dont il est saisi concernant les mesures complémentaires touchant le secteur halieutique du Plan. Il se félicite en particulier des études sur l'évaluation mondiale des ressources halieutiques qui ont été menées dans le cadre du PIM. Notant que ces études ont déjà été utilisées par certains pays pour planifier le développement futur de leurs pêches, le Comité estime qu'il ne faut pas consacrer trop d'efforts à raffiner encore le Plan, mais qu'il convient de s'attacher autant que possible à améliorer et à mettre à jour les estimations des ressources ainsi qu'à les étendre aux eaux intérieures. Plusieurs délégués ont assuré le Comité que leurs chercheurs nationaux continueraient à coopérer à ces études.

13. Le Comité souligne à nouveau la nécessité de former des spécialistes dans les domaines de l'évaluation des stocks et des ressources, notamment en ce qui concerne l'utilisation des méthodes acoustiques. Il accueille favorablement l'oeuvre accomplie par la FAO dans ce domaine grâce à l'organisation de centres de formation et la publication de manuels. Le Comité se félicite également de ce que l'on utilise avec profit les connaissances spécialisées dont on dispose actuellement en matière d'évaluation des stocks en recourant à l'aide fournie par le personnel du Siège de la FAO aux Etats Membres et aux organismes halieutiques régionaux.

14. Le Comité a examiné en détail les problèmes de l'aménagement des pêches. On peut envisager ces problèmes en deux phases: d'une part, l'étude générale et théorique de la question, y compris les effets des différents types de mesures d'aménagement de l'exploitation, et de l'autre, la détermination du choix des mesures spécifiques et leur application. On a fait remarquer que la responsabilité de cette deuxième phase incombe aux gouvernements nationaux ou aux organismes halieutiques régionaux. La mesure dans laquelle la FAO pourrait aider ces organismes à aboutir à des décisions rationnelles en mettant à leur disposition des études générales sur les problèmes d'aménagement et des renseignements concernant l'expérience acquise avec les méthodes actuelles de gestion peut varier d'une région à l'autre. La plupart des mesures d'aménagement de l'exploitation et des études théoriques sur les problèmes en cause ont porté jusqu'ici sur les pêcheries des poissons démersaux relativement stables des eaux tempérées septentrionales. Certes, de nouvelles études sur ces types de pêcheries et d'autres sont souhaitables, mais la meilleure façon pour la FAO d'aider les pays en voie de développement serait de diffuser les connaissances et les théories déjà établies et de contribuer à la mise au point de concepts et de méthodes d'aménagement applicables à des espèces et à des zones qui intéressent directement ces pays.

15. En ce qui concerne les problèmes spéciaux que connaissent les pays dont les pêcheries sont en cours de développement, le Comité reconnaît que les organismes ayant la responsabilité directe de l'aménagement de l'exploitation devraient accorder une attention particulière à ces problèmes, afin d'aider ces pays à accéder à la pêche hauturière lorsque leur développement économique l'exige.

16. De l'avis général, il est nécessaire d'améliorer les statistiques, en ce qui concerne tant l'évaluation des stocks que la mise à jour périodique des renseignements portant sur d'autres questions, notamment les données sur lesquelles se fondent les projections de la demande.

17. Un certain nombre de délégations ont également attiré l'attention sur le besoin d'études économiques sur les diverses possibilités d'investissement. A ce propos, on a mentionné les facteurs économiques et sociaux que mettent en jeu les diverses formules possibles: mécanisation des pêcheries indigènes ou développement de la pisciculture par opposition à la mise en oeuvre d'opérations industrialisées.

18. Le Comité note le rôle de l'Etude perspective du développement agricole mondial dans l'ensemble des activités de l'Organisation. A cet égard, il importe de tenir compte des conclusions de l'Etude en déterminant la contribution de l'Organisation à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, ce qui suppose la mise à jour d'une grande partie des données statistiques de base ainsi que l'analyse des principaux changements qui se sont produits depuis la préparation des études initiales.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIERE D'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

a) Activités d'organismes internationaux des pêches créés dans le cadre de la FAO ou entretenant des relations spéciales avec la FAO

19. Le Comité a passé en revue les activités récentes et les méthodes de travail des six organismes régionaux des pêches établis dans le cadre de la FAO, à savoir la Commission des pêches pour l'océan Indien, le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est, la Commission consultative régionale des pêches pour l'Atlantique Sud-Ouest, le Conseil indo-pacifique des pêches, la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures et le Conseil général des pêches pour la Méditerranée. Le Comité a également pris note de l'aide fournie par la FAO pour la création de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et pour la Commission internationale des pêches pour l'Atlantique Sud dont la création est envisagée, organismes qui se situent hors du cadre de la FAO, mais ont des relations spéciales avec l'Organisation.

20. Le Comité se félicite du travail accompli par le Département pour faciliter la création d'organismes régionaux des pêches et approuve l'aide qui leur est accordée pour mettre en oeuvre leurs programmes.

21. Le Comité s'est déclaré satisfait de la coopération que la FAO et son Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est ont établi avec la COI et le CIEM en vue de mettre en oeuvre une étude en collaboration de la partie septentrionale de l'Atlantique Centre-Est (CINECA), et il note avec intérêt la constitution d'un groupe de coordination pour la planification et l'exécution de la CINECA, initiative prise par le CIEM à la demande de la COI. Le Comité note également que l'OMM a accueilli favorablement la demande du CIEM et de la COI visant à obtenir la collaboration de l'OMM pour les aspects météorologiques de la CINECA.

22. Le Comité, notant avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme international de prospection et de développement des pêches de l'océan Indien, sous la coordination globale de la Commission des pêches pour l'océan Indien et avec le soutien du PNUD, souligne la nécessité d'appuyer de manière analogue les programmes entrepris sous les auspices d'autres organismes halieutiques régionaux. Se référant particulièrement au Conseil indo-pacifique des pêches, le Comité convient que la question devra être suivie par la FAO, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil.

23. L'observateur de la Commission permanente du Pacifique Sud a informé le Comité des programmes scientifiques que met en oeuvre la Commission et a formulé l'espoir qu'une coopération plus étroite pourra s'établir entre la FAO et la Commission dans le cadre des relations de travail existant entre les deux organisations. Le Sous-Directeur général a donné l'assurance au Comité que le Département est disposé à examiner cette question avec les représentants de la Commission.

b) Mer des Caraïbes et régions adjacentes

24. Le Comité a été informé des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de recherche en commun sur la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CICAR) parrainé par la COI, et notamment des résultats obtenus aux deuxième et troisième réunions du Groupe de coordination international du CICAR.

25. Le Comité prend note de la recommandation formulée par la quatrième réunion des chargés de liaison du Projet de développement des pêches dans la mer des Caraïbes PNUD/FAO, préconisant que les gouvernements des pays participants envisagent d'établir, une fois le projet terminé, un organisme halieutique qui assure la continuation de la coopération régionale en vue du développement, de l'exploitation et de l'aménagement des ressources biologiques de la mer. Il rappelle qu'une suggestion analogue a été faite à sa session précédente.

26. Le Comité réaffirme qu'à son avis les organismes halieutiques intergouvernementaux constituent un dispositif particulièrement approprié pour la collaboration internationale en matière de recherche et d'exploitation rationnelle des pêches, dans la mesure où le besoin de tels organismes existe dans des situations et des régions données. A son avis, c'est aux pays s'intéressant aux Caraïbes qu'il appartient d'examiner la possibilité de créer un organisme halieutique régional dans cette zone et de prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Il estime que la FAO devrait aider les pays intéressés à évaluer si ce besoin existe en ce qui concerne la mer des Caraïbes et les régions adjacentes et, au cas où la formation d'un organisme régional serait jugée nécessaire, à formuler et mettre en oeuvre des plans pour sa création.

c) Eaux intérieures internationales d'Afrique

27. Le Comité est d'avis que les ressources halieutiques importantes que contiennent les eaux intérieures - notamment les lacs, cours d'eau et lacs artificiels - non seulement en Afrique mais dans d'autres régions du globe, méritent une attention croissante. Il estime qu'il est nécessaire d'entreprendre des recherches approfondies sur la limnologie de ces eaux ainsi que sur la biologie et l'évaluation de leurs stocks halieutiques, afin de fournir une base solide aux activités de développement et d'aménagement de l'exploitation. Il note également que nombre des plans d'eau les plus vastes sont partagés par plusieurs pays, et que l'étude et la mise en valeur de leurs ressources nécessitent une action conjointe des pays riverains. Le Comité souligne que, dans les deux cas, l'aide de la FAO est indispensable.

28. Le Comité rappelle les recommandations qu'il a formulées à sa quatrième session en ce qui concerne la nécessité de renforcer la Sous-Division des ressources des pêches continentales du Département et l'urgence que revêt la convocation d'une consultation spéciale des Etats africains pour étudier les mesures que nécessiterait la création d'un organe intergouvernemental des pêches intérieures africaines. Il constate avec préoccupation que, bien que ces deux recommandations aient été approuvées par la Conférence à sa quinzième session, des restrictions budgétaires en ont empêché la réalisation. Le Comité apprécie le désir exprimé par l'Organisation de renforcer la Sous-Division des ressources des pêches continentales à condition que des crédits puissent être économisés durant l'exercice biennal 1970/71, mais il estime que l'urgence des problèmes en cause appelle des mesures concrètes et plus rapides.

29. Le Comité a reçu l'assurance que le Secrétariat était conscient de l'urgence de ces problèmes et que des mesures seraient prises cette année même pour renforcer la Sous-Division des ressources des pêches continentales en y affectant un fonctionnaire supplémentaire chargé de préparer la consultation spéciale et d'entreprendre tels autres travaux sur les eaux continentales que le Comité a jugés utiles. Cette mesure aura lieu dans le cadre d'un remaniement intérieur et n'entraînera aucune nouvelle dépense. La consultation spéciale des Etats africains, mentionnée ci-dessus, sera organisée en 1971. Cette réunion aura pour tâche essentielle d'étudier les meilleurs moyens de coordonner les mesures visant à résoudre les problèmes d'intérêt commun dans des domaines tels que: limnologie, biologie halieutique, pisciculture, ainsi qu'évaluation, développement et aménagement des ressources halieutiques. Elle examinera également les dispositions qu'exigerait la création d'un organisme permanent s'occupant de ces questions et dont la FAO fournirait le Secrétariat.

d) Autres secteurs et autres stocks

30. Le Comité a reçu une communication du Secrétariat concernant les arrangements actuels en vue d'une collaboration internationale dans le domaine de la recherche, des statistiques, du développement et de l'aménagement halieutiques dans des zones autres que celles étudiées sous d'autres points de l'ordre du jour. Il est convenu que, bien que les tableaux figurant dans cette communication laissent apparaître quelques lacunes, celles-ci ne sont pas de nature à nécessiter une action immédiate par le Comité ou la FAO. La nécessité d'aménager l'exploitation des stocks de thonidés à l'échelle mondiale a été discutée. Certains délégués ont jugé que cette initiative était en principe souhaitable, mais d'autres se sont demandés si elle s'imposait vraiment et si elle était réalisable actuellement.

31. Un grand nombre de participants ont estimé que les organismes bilatéraux et multilatéraux devraient soutenir plus activement le développement halieutique à l'échelon régional, notamment en ce qui concerne les enquêtes et autres activités analogues orientées vers la mise en valeur des ressources; il a toutefois été souligné que cette assistance devrait venir en complément de l'aide accordée sur une base nationale.

32. Les participants ont aussi vivement approuvé l'idée d'une aide internationale, notamment par l'intermédiaire du PNUD, aux activités des organismes halieutiques internationaux dans les domaines des statistiques, de l'évaluation des stocks et des recherches connexes. Cette aide devrait être orientée non seulement vers la production de statistiques et d'évaluations de stocks pour un usage immédiat dans les plans d'aménagement ou de mise en valeur, mais aussi vers l'amélioration de la compétence des pays en voie de développement, afin que ceux-ci puissent exécuter des projets de développement et poursuivre l'action entreprise, lorsque l'appui international aura pris fin.

33. L'accent a été mis de nouveau sur l'importance de statistiques adéquates pour le développement et l'aménagement de l'exploitation des ressources. Le Comité félicite la FAO du travail déjà accompli en ce qui concerne la publication de bulletins régionaux de statistiques des pêches, mais il note que ce travail demande encore à être amélioré sur certains points - répartition par espèces et par zones, données sur l'effort de pêche, etc. - afin de fournir une base solide pour déterminer les mesures d'aménagement. En attendant que cette tâche puisse être assumée par des organismes régionaux appropriés, la FAO devra donner une priorité élevée, dans son programme, à la publication de bulletins régionaux de statistiques détaillées. Ce programme devra comprendre notamment la mise en tableaux et la publication des données communiquées par les pays, ainsi que des activités à l'échelon national pour le rassemblement des statistiques courantes, et en particulier pour la formation.

COLLABORATION ENTRE INSTITUTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DES PECHES

a) Mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies

34. Le Comité a étudié et a approuvé d'une manière générale le projet de rapport préparé par la FAO en vue de sa soumission à la quarante-neuvième session du Conseil économique et social et à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, sur les mesures prises par les gouvernements et les organisations intergouvernementales pour mettre en oeuvre la résolution 2413 (XXIII) des Nations Unies sur l'exploitation et la conservation des ressources biologiques de la mer. Il estime que les réponses à la demande de renseignements et d'observations envoyée par la FAO auraient été encore plus satisfaisantes si les gouvernements et les organisations intéressés avaient disposé de plus de temps pour préparer leurs réponses. Le Comité demande que le projet de rapport soit mis à jour de façon à tenir compte des avis exprimés par le Comité à la présente session, ainsi que des réponses reçues depuis la rédaction du projet. Il est convenu que la quatrième partie du rapport, traitant des organisations intergouvernementales autres que les institutions spécialisées des Nations Unies, devrait être révisée de façon à fournir un tableau plus équilibré des activités des organismes halieutiques régionaux dans le domaine de la recherche et de l'aménagement de l'exploitation, notamment en ce qui concerne la limitation et la répartition des prises.

35. Le Comité a pris note avec intérêt de la résolution 2560 concernant les sciences de la mer, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-quatrième session. Il a examiné le schéma général sur la portée du programme élargi et à long terme d'exploration et de recherche océaniques (LEPOR) dont l'Assemblée générale des Nations Unies a pris connaissance avec satisfaction. Il note que le schéma général comprend tout un chapitre sur l'évaluation et l'étude des ressources halieutiques, ainsi que deux autres chapitres - sur la pollution des mers et les études du milieu - qui présentent un intérêt direct pour le développement des pêches et l'aménagement de leur exploitation.

36. Le Comité prend également acte de la résolution 2566, également adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-quatrième session, concernant l'encouragement de mesures efficaces pour prévenir la pollution des mers et y faire face; cette question est évoquée aux paragraphes 40 à 48 du présent rapport.

37. En ce qui concerne la résolution 2580, adoptée à la même session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la coordination des activités océanographiques, le Comité a été informé que le Comité du programme et de la coordination (CPC) du Conseil économique et social avait prié le Secrétariat des Nations Unies de se consulter avec les organisations intéressées et de lui soumettre un rapport à sa prochaine session, en mai 1970, présentant les arguments pour et contre un examen complet des activités actuelles des organisations des Nations Unies relatives aux mers et aux océans. Le Comité espère qu'un tel examen ne sera pas jugé nécessaire. Il manifeste un certain scepticisme quant à l'utilité d'un tel examen et estime que cette tâche détournerait le personnel intéressé d'activités de fond présentant une plus grande importance. En outre, les organisations intéressées se sont efforcées, avec succès, de parvenir à des accords complexes en vue de coordonner leurs efforts en ce qui concerne les questions scientifiques et techniques, et une enquête à ce stade risquerait de nuire à ces accords avant que leurs avantages se soient fait pleinement sentir. Le Comité note avec satisfaction que les chefs des secrétariats de la FAO, de l'Unesco et de l'OMS sont du même avis. Il conclut en exprimant l'espoir que si, à la lumière d'opinions divergentes, le CPC juge nécessaire la réalisation d'une telle étude, celle-ci sera brève et de caractère général et n'entraînera aucune modification des arrangements existants.

b) Relations avec la COI et les institutions de parrainage

38. Le Comité se félicite des progrès considérables réalisés dans la collaboration entre les organisations intéressées des Nations Unies, ainsi que dans la coordination des activités océanographiques; il prend note avec satisfaction de la création d'un Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie (ICSPRO), ainsi que des débats qui ont eu lieu lors de ses deux premières réunions, en août 1969 et en février 1970, au cours desquelles la FAO a apporté son soutien au Secrétariat de la COI; il se félicite également des dispositions prises pour la mise en oeuvre du LEPOR, ainsi que du rôle actif joué par la FAO dans l'élaboration des plans pour l'Etude en coopération de la partie septentrionale de l'Atlantique Centre-Est (CINECA), en collaboration avec la COI, l'OMM et le CIEM.

39. Le Comité note avec intérêt les résolutions adoptées par la COI à sa sixième session, en septembre 1969, et espère qu'il sera possible de donner une suite positive à celles qui touchent la FAO. Il s'agit notamment des résolutions suivantes: la résolution VI-1, aux termes de laquelle la FAO ne devrait épargner aucun effort pour s'assurer que des moyens adéquats sont mis à disposition en vue d'exécuter les parties du LEPOR qui exigent son soutien; la résolution VI-2, invitant le CCRM et la FAO à contribuer à la création d'un Groupe d'experts sur les politiques et la planification scientifiques à long terme qui donnerait au Conseil exécutif proposé pour la COI des avis sur la mise en oeuvre du LEPOR; la résolution VI-4, aux termes de laquelle la FAO pourrait apporter un soutien adéquat aux activités de la COI relatives au LEPOR; la résolution VI-7, aux termes de laquelle la FAO pourrait contribuer au développement du Système mondial intégré de stations océaniques (SMISO); la résolution VI-8, invitant la FAO à participer à une Etude synoptique de la mer de Chine méridionale et à un troisième Symposium sur l'Etude en commun du Kuro-Shio et des régions adjacentes (ECK); la résolution VI-9, sollicitant l'aide de la FAO pour le Programme

de recherches en commun sur la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CICAR); la résolution VI-12, relative au programme CINECA, mentionné au précédent paragraphe; enfin, la résolution VI-17, invitant la FAO, entre autres, à collaborer avec l'Unesco pour la formation et l'enseignement en matière de sciences de la mer.

c) Pollution des mers

40. Le Comité a reçu un rapport détaillé sur les activités de la FAO dans le domaine de la pollution des eaux en relation avec la protection du milieu, des ressources biologiques et de la pêche. On a évoqué notamment le rôle positif que le Sous-Comité des sciences de la mer et de leurs applications du CAC joue pour promouvoir et faciliter la collaboration entre les organisations des Nations Unies concernées dans le domaine de la pollution marine, ainsi que les activités du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP).

41. Le Comité a écouté avec intérêt les exposés des observateurs de l'Unesco/COI, de l'OMM, de l'IMCO et du CIEM qui ont retracé les activités pertinentes de leurs organisations et confirmé leur intention de poursuivre, en l'intensifiant, la collaboration internationale actuelle.

42. Le Comité, affirmant à nouveau sa préoccupation devant les problèmes croissants causés par la pollution et les dangers accrûs qui menacent aussi bien les pêches continentales que les pêches maritimes, reconnaît que, du fait de leurs aspects multidisciplinaires, les activités dans ce domaine exigent une étroite coopération, et dans certains cas une action conjointe, entre les divers organismes intéressés. Le Comité encourage le Département des pêches à participer activement aux aspects scientifiques et techniques de ces activités dont l'importance est fondamentale pour les pêches et l'agriculture.

43. A cet égard, le Comité note avec satisfaction que le Groupe mixte IMCO/FAO/Unesco/OMM/OMS/AIEA d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP) a largement contribué à préparer les rapports demandés aux termes des résolutions 2467(B) (XXIII) et 2566 (XXIV) de l'Assemblée générale concernant la pollution des mers, et qu'il joue maintenant un rôle consultatif auprès des organisations de parrainage, facilitant ainsi de nouvelles activités dans les domaines d'intérêt commun. Il accueille favorablement la décision de la COI d'utiliser elle aussi le GESAMP comme organisme consultatif, car cela facilitera l'élaboration de programmes relatifs à la pollution des mers dans le cadre du LEPOR, ainsi que la mise en oeuvre du système mondial de surveillance dont l'établissement est prévu. Le Comité a fait remarquer que ces projets doivent être conçus de manière à fournir aux Etats Membres et aux organisations intéressées les renseignements scientifiques nécessaires à une lutte efficace contre la pollution des mers.

44. L'attention du Comité a été appelée sur les dangers de contamination du milieu marin et de la vie marine que pourrait entraîner l'installation d'armes nucléaires et autre équipement militaire sur le fond des mers, et il a été demandé instamment au Secrétariat de collaborer avec l'ONU et les autres institutions des Nations Unies intéressées pour éviter ces risques. Le Comité note que cette importante question est actuellement étudiée par le Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, et il espère que les travaux en cours seront couronnés de succès.

45. Le Comité a été mis au courant de l'état des préparatifs en vue de la Conférence technique de la FAO sur la pollution des mers et ses effets sur les ressources biologiques et la pêche (Rome, décembre 1970) et d'un Séminaire sur les méthodes de détection, de mesure et de contrôle des polluants marins qui doit être organisé en même temps avec le soutien du SCOR, de l'Unesco, et peut-être aussi de l'OMM et de l'AIEA. Le Comité encourage les Etats Membres à participer à la Conférence et convient que le Secrétariat devrait s'efforcer d'obtenir des crédits auprès de fondations privées et de sources d'aide bilatérales et internationales, afin de financer la participation d'experts des pays en voie de développement où les problèmes de pollution nécessitent une attention spéciale, notamment pour les pêcheries côtières.

46. Le Comité approuve la politique proposée par le Département pour promouvoir la recherche pouvant servir de base à l'adoption d'une législation adéquate, tant nationale qu'internationale, destinée à combattre la pollution, compte tenu des besoins de la pêche. Il se rallie également à l'opinion selon laquelle la Conférence technique de la FAO sur la pollution des mers pourrait fournir une utile contribution à la Conférence des Nations Unies sur la protection du milieu humain, qui doit se réunir à Stockholm en 1972.

47. Le Comité note que la pisciculture en étang et la thalassoculture dans les zones côtières, qui sont appelées à prendre une expansion considérable dans les prochaines années et à jouer un rôle important dans la production alimentaire, sont des secteurs particulièrement vulnérables à la pollution. Le Comité insiste vivement sur la nécessité pour la FAO d'intensifier ses efforts dans le domaine de la pollution des eaux douces et des eaux de mer, en renforçant les activités du Programme ordinaire, ainsi qu'au moyen de projets d'assistance technique destinés à aider les pays en voie de développement à renforcer leur compétence dans ce domaine, de façon à pouvoir contribuer aux programmes internationaux - notamment le système de surveillance proposé - où leur participation est indispensable. Le Comité note l'opinion exprimée par le Secrétaire de la COI, selon laquelle le Secrétariat élargi de la Commission devra, s'il veut accomplir les tâches requises de la Commission pour la mise en oeuvre du LEPOR, inclure dans son personnel des experts des problèmes de la pollution des mers.

48. Le Comité note que les travaux du Département des pêches risquent d'être gênés par le manque de personnel spécialisé dans le domaine de la pollution des eaux. Il recommande que l'on envisage, dans le cadre de l'expansion générale prévue pour le prochain exercice biennal, de renforcer la Division des ressources halieutiques dans ce domaine.

49. Le Comité souligne la nécessité de former des spécialistes de la pollution des mers et prend note avec satisfaction des plans visant à organiser, en 1971, un cours de formation sur la pollution des mers, en collaboration avec l'Office suédois pour le développement international (SIDA). Le Comité est heureux d'apprendre que le Gouvernement suédois a mis à la disposition de la FAO les services d'"experts associés" compétents dans ce domaine.

d) Relations avec l'ONUDI

50. Le Comité accueille favorablement l'accord FAO/ONUDI qui établit des directives pour la coopération entre les deux institutions dans le domaine du développement industriel. Ces institutions peuvent le mieux servir les intérêts des Etats qui en sont membres, à la fois ceux qui les financent et ceux qui en reçoivent une assistance, en évitant d'exercer des activités qui se chevauchent ou entrent en conflit. Le Comité exprime l'espoir que la FAO continuera à être chargée de l'exécution de la plupart des projets dans le domaine des industries halieutiques, conformément aux termes de l'Accord qui stipule que la FAO aura un intérêt prédominant dans les industries alimentaires. Le Comité invite instamment la FAO à insister pour que tous les projets concernant les industries halieutiques que l'ONUDI pourrait prendre l'initiative de formuler soient référés à la FAO pour observations.

e) Divers: résolution 2574/A (XXIV) des Nations Unies

51. La résolution 2574/A (XXIV), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-quatrième session en décembre 1969, a été portée à l'attention du Comité des pêches. Le Comité a été informé qu'à la suite de cette résolution, le Secrétaire général s'enquiert des vues des Etats Membres des Nations Unies sur l'opportunité de convoquer à une date rapprochée une conférence sur le droit de la mer, qui serait chargée de revoir les régimes de la haute mer, du plateau continental, de la mer territoriale et de la zone contiguë, de la pêche et de la conservation des ressources biologiques de la haute mer, afin notamment d'aboutir à une définition claire, précise et acceptée sur le plan international de la zone du fond des mers et des océans qui se trouve au-delà des limites de la juridiction nationale, dans le contexte du régime international qui s'appliquera à cette zone. Le Comité a été invité à examiner quels préparatifs techniques pourraient s'avérer

nécessaires au cas où la conférence envisagée aurait effectivement lieu et comprendrait des questions relatives aux pêches. Etant donné que le résultat de ces consultations ne sera pas connu avant qu'il en soit fait rapport à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session, le Comité estime qu'il doit se borner pour l'instant à prendre note de la résolution. Il est convenu toutefois que, dans le cas où l'Assemblée générale des Nations Unies convoquerait une conférence sur le droit de la mer englobant l'exploitation et la conservation des ressources biologiques de la haute mer, le Comité des pêches et le Département des pêches de la FAO seraient les organes compétents pour préparer tous documents nécessaires de caractère technique et scientifique relatifs aux pêches et seraient disposés à assumer cette tâche. Il est convenu en outre que l'Assemblée générale des Nations Unies devrait en être avisée en conséquence.

f) Autres questions: participation volontaire aux travaux météorologiques à bord des bateaux de pêche

52. Le Comité a été informé d'une demande de l'OMM priant la FAO de contribuer aux dispositions prises par les Etats Membres pour améliorer la participation volontaire aux observations météorologiques à bord des bateaux de pêche et de recherche, conformément aux recommandations 17, 22 et 23 (CMM-V) adoptées par la Commission de météorologie maritime de l'OMM à sa cinquième session et approuvées par le Comité exécutif de cette Organisation à sa vingt et unième session.

53. L'observateur de l'OMM a informé le Comité qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre et d'améliorer la qualité des observations météorologiques provenant des zones océaniques pour appliquer le programme de la Veille météorologique mondiale ainsi que le Système mondial intégré de stations océaniques (SMISO) étant donné que le plan OMM de navires sélectionnés est l'un des éléments de base des deux systèmes. Il a souligné en particulier la nécessité, pour les bateaux de pêche et de recherche, de transmettre des observations météorologiques en mer aux stations radio côtières désignées dans le cadre du plan de regroupement des informations de l'OMM. Il a indiqué également que l'OMM désirerait savoir quels renseignements météorologiques, autres que les prévisions, seraient nécessaires à la préparation de programmes de développement halieutique à grande échelle, et quelles études de la météorologie et de l'interaction air-mer il faudrait mener pour contribuer aux prévisions relatives à l'abondance du poisson.

54. Le Comité est convenu que la FAO devrait fournir son aide à l'OMM et collaborer étroitement avec elle dans ce domaine et il suggère que le CCRRM étudie cette question. Il recommande également que le Département des pêches transmette aux services des pêches des Etats Membres les recommandations pertinentes de l'OMM et les invite à coopérer à leur application ainsi qu'en ce qui concerne les deux questions supplémentaires.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION HALIEUTIQUES

55. Le Comité a reçu avec satisfaction et approuve dans son ensemble le rapport de la deuxième session de son Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques, réuni à Rome du 6 au 8 avril 1970.

56. Le Comité souligne le rôle indispensable de la formation dans le développement des pêches et estime, à l'unanimité, qu'il importe de prendre d'urgence de nouvelles mesures dans ce domaine.

57. Le Comité reconnaît l'importance du Répertoire des institutions de formation halieutique pour permettre aux pays de prendre connaissance des moyens de formation existants. Il fait remarquer toutefois qu'il faudra trouver des fonds pour permettre aux stagiaires de tirer pleinement parti de ces moyens.

58. A cet égard, le Comité recommande que les programmes de bourses d'études soient améliorés et que la durée et le type de bourses soient mieux adaptés aux besoins spécifiques.

59. On a aussi souligné que, si une certaine souplesse a été apportée aux programmes de bourses d'études PNUD/FAO, un plus grand nombre de bourses est nécessaire. Il conviendrait d'étudier les possibilités offertes, notamment par le Programme ordinaire de la FAO, pour obtenir des fonds supplémentaires permettant de financer les bourses d'études, en particulier pour assurer la formation d'instructeurs techniques et de spécialistes de la vulgarisation.

60. Le Comité reconnaît les avantages de la formation régionale pour les instructeurs et les spécialistes de la vulgarisation, ainsi que l'importance de fournir une formation et un matériel éducatif qui tiennent compte des nombreuses différences existant entre pêcheurs de divers pays, du point de vue des caractéristiques de la pêche, de la langue, des traditions et des coutumes nationales.

61. On devrait accorder une attention spéciale à la nécessité de faire des prévisions concernant les effectifs et les besoins de formation correspondants de l'industrie halieutique, compte tenu des facteurs sociaux et économiques propres aux divers pays. Il conviendrait d'utiliser les institutions de formation existantes dans la plus large mesure possible.

62. Le Comité a accordé une attention particulière aux problèmes posés par le grand nombre de pêcheurs vivant en économie de subsistance qui caractérisent l'industrie halieutique dans de nombreux pays. Il a fait remarquer qu'il existe un besoin spécial d'auxiliaires didactiques simples pour assurer la formation des personnes illettrées ou semi-illettrées dont la plupart ne peuvent être touchées que si l'on dispose de vulgarisateurs qualifiés. En formant ces pêcheurs, il faut tenir compte de l'étendue des ressources halieutiques exploitables et du potentiel du marché. En outre, dans de nombreux cas, la solution de ce problème dépend de la croissance globale de l'économie et des modifications de la structure sociale.

63. Si certains pays disposent déjà de moyens de formation halieutique considérables, le manque d'utilisation et/ou la perte de diplômés de l'industrie des pêches atteignent parfois des proportions excessives, et on a proposé qu'une évaluation de l'efficacité des programmes de formation soit effectuée, avec l'aide de la FAO le cas échéant.

64. Le Comité se félicite des dispositions prises pour la Conférence technique sur l'enseignement et la formation halieutiques que la FAO compte convoquer en 1972 et souligne à nouveau l'importance de cette réunion. Il est convenu que la prochaine session du Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques aura lieu après la Conférence technique.

EVOLUTION GENERALE ET ORGANISATION DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES EN 1972/73 ET ULTERIEUREMENT

65. Le Comité a examiné des propositions provisoires visant le développement des programmes et de la structure du Département des pêches en 1972/73 et ultérieurement qui étaient fondées sur les éléments suivants: recommandations du Comité à sa quatrième session; recommandations de la Conférence de la FAO à sa quinzième session; propositions du Directeur général à ladite session de la Conférence concernant les activités à moyen terme de l'Organisation, lesquelles propositions ont conduit à l'adoption de la Résolution 9/69 sur le Programme à moyen terme; enfin, mesures en cours pour présenter le prochain budget de l'Organisation, au moins en partie, sur la base de programmes. Le Comité note que ces propositions lui sont soumises, pour avis et conseils, à un stade très préliminaire de leur élaboration, et qu'à sa prochaine session il sera appelé à examiner des propositions plus détaillées qui tiendront compte des recommandations qu'il a formulées à la présente session, des recommandations du Comité du programme, du Comité financier et du Conseil, ainsi que des suggestions qui seront faites lors des conférences régionales qui se tiendront plus tard dans l'année - tous éléments entrant dans le cadre du Programme de travail global du Directeur général pour le prochain exercice. Dans l'ensemble, les débats ont donc porté sur les domaines de travail et la gamme des activités et n'ont pas été orientés vers un examen de détail.

66. Le Comité estime que le programme proposé est conforme aux recommandations qu'il a formulées à sa quatrième session ainsi qu'aux vues exprimées par la Conférence à sa quinzième session. Le Comité approuve donc à l'unanimité les propositions en général, sous réserve de certaines observations. Il a été convenu que lors de l'élaboration des programmes futurs, il faut accorder la priorité aux besoins des pays en voie de développement et se pencher tout particulièrement sur le rôle des pêcheurs vivant en économie de subsistance. Les délégués ont notamment souligné l'importance de certains travaux: évaluation des ressources comme base de l'exploitation rationnelle des stocks et de l'aménagement de cette exploitation; localisation et évaluation de ressources nouvelles ou peu exploitées; promotion de l'aquiculture; recherches sur le milieu aquatique intéressant les enquêtes et les opérations halieutiques, avec accent sur la prévision et le contrôle de la production, ainsi que la protection contre la pollution; aide à la production, à la transformation et à la distribution; enseignement et formation halieutiques, et aide aux pays en voie de développement pour leur permettre d'exploiter les possibilités d'exportation. Dans tous ces cas et dans d'autres, le Comité se déclare satisfait des travaux en cours.

67. En ce qui concerne la portée des activités, le Comité félicite la FAO d'avoir développé ses relations avec les organismes halieutiques intergouvernementaux et l'invite à poursuivre ce travail ainsi qu'à aider, le cas échéant, tout organisme régional qui pourrait être créé à l'avenir, lors de sa formation comme durant ses opérations. Il note également avec satisfaction les progrès accomplis en matière de coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies, y compris la participation à la COI élargie, question qu'il a examinée plus en détail dans un autre contexte.

68. Le Comité désire que l'aide directe à la production et à la distribution halieutiques bénéficie d'une haute priorité. Il apprécie pleinement les fonctions exercées par le Département comme centre d'échanges de renseignements scientifiques et techniques et son rôle dans toutes les phases de la pêche, du traitement, de la distribution et de la commercialisation. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la nécessité d'aider le très grand nombre de pêcheurs vivant en économie de subsistance dans les pays en voie de développement à accroître leur production et leur niveau de vie. Le rôle essentiel des marchés dans le développement des pêches a été mis en relief.

69. Le Comité a accordé son attention à l'action visant à mobiliser les capitaux d'investissement et au rôle indispensable joué par l'évaluation économique des opérations halieutiques et par la détermination des possibilités rentables, ainsi qu'à la nécessité d'assurer à cette fin une formation en matière de pêche, de traitement et de commercialisation. Plusieurs délégués ont insisté sur l'importance d'une collaboration avec les organismes de financement internationaux pour identifier et promouvoir des projets de développement, ainsi que sur l'aide susceptible d'être fournie par les entreprises industrielles des pays développés.

70. Le Comité souligne qu'il convient de poursuivre vigoureusement l'aide que la FAO accorde pour le développement et l'aménagement des ressources halieutiques. Il attache une importance particulière aux activités suivantes: évaluation du potentiel des stocks de poisson des mers et des eaux intérieures; développement des pêcheries intéressant des stocks encore sous-exploités ou pas exploités du tout; promotion de la culture des poissons et autres organismes en eau douce et en eau saumâtre (et dans la mer); recherche sur la pollution pour protéger les ressources biologiques aquatiques. Le Comité estime qu'il convient d'accorder une faible priorité aux stocks dont l'exploitation dépend de la mise au point de techniques nouvelles et que la place de ces stocks dans l'équilibre biologique général ne doit pas être négligée. Bien que ce travail doive être surtout effectué stock par stock, il doit tenir compte des aspects synécologiques. Il convient aussi de ne pas négliger la nécessité d'un aménagement des pêcheries mixtes. Le rôle de la FAO dans la promotion de l'aménagement des ressources halieutiques dans l'intérêt de leur exploitation rationnelle a été examiné. Il a été reconnu que la responsabilité de la FAO est considérable: les produits de la pêche étant la seule ressource alimentaire véritablement internationale, il est donc important d'entreprendre une action sur le plan international et la question mérite d'être examinée plus à fond par le Comité. Le Comité invite donc le Secrétariat à présenter à sa prochaine session un document sur le rôle de la FAO dans l'aménagement de l'exploitation des ressources. Ce document devrait rappeler brièvement les réalisations de la FAO dans ce domaine, analyser son rôle présent et futur, et formuler des propositions visant des activités spécifiques, notamment en ce qui concerne l'élaboration de principe et d'une méthodologie.

71. Le Comité a également formulé des observations sur le travail de chaque division. En ce qui concerne la Division des ressources halieutiques, il a distingué cinq activités qui devraient être développées et intensifiées:

a) le travail sur l'évaluation des stocks pour faire face aux demandes croissantes d'aide adressées aux organismes halieutiques nationaux et internationaux, pour définir les bases scientifiques des mesures d'aménagement de l'exploitation et pour fournir une base objective à l'évaluation des possibilités d'investissement;

b) le Centre de données halieutiques et les renseignements apparentés sur la recherche destinés à desservir l'ensemble du Département, y compris les programmes de terrain;

c) le travail sur les pêches dans les eaux intérieures, notamment en ce qui concerne la création d'un organisme intergouvernemental des pêches intérieures en Afrique;

d) le travail sur l'aquiculture, et notamment dans les eaux saumâtres et dans les zones à palétuviers, d'une importance spéciale pour les pays en voie de développement;

e) le travail sur le milieu aquatique et son influence directe sur les variations et la répartition des ressources, leur amélioration et leur protection contre la pollution. Avec l'aide du CCRRM, la Division devrait participer activement au développement des aspects halieutiques du Programme élargi et à long terme d'exploration et de recherche océaniques (LEPOR).

72. A propos du Programme de la Division de l'économie et des institutions des pêches, le Comité a fait ressortir l'importance des activités statistiques et plusieurs délégations ont préconisé d'accorder une plus large place aux travaux sur l'économie de l'exploitation afin de mettre au point des principes qui pourraient servir aux pays ou régions désireux de préparer des mesures d'aménagement, de fournir des critères plus spécifiques pour les investissements dans les pays en voie de développement et de donner suite aux résultats de la Conférence sur les investissements dans les pêches, réunie en 1969. On a également souligné l'importance du travail visant à renforcer la base institutionnelle des investissements, sur le plan de la formation d'entrepreneurs de pêches, d'une amélioration de l'administration et des services officiels, du cadre législatif et fiscal, des institutions de crédit et des coopératives. Le Comité estime que la Division devrait jouer un rôle important dans la formulation et l'exécution des projets de terrain.

73. Le Comité approuve le travail de la Division des industries de la pêche et souscrit aux propositions provisoires formulées pour son programme de travail, à savoir: services consultatifs à l'industrie pour le dessin et la construction de types améliorés de navires côtiers; études techniques pour le développement des installations à terre; promotion de l'utilisation de techniques et d'équipements modernes, tels que les appareils acoustiques et les engins électroniques servant à la détection du poisson; conception et aménagement technique des usines. Le Comité a souligné les services techniques que fournit la Division pour les activités de formation professionnelle, notamment dans le cadre de projets bénéficiant de l'aide du PNUD, et pour l'amélioration du contrôle de la qualité du poisson et des produits de la pêche grâce à des méthodes améliorées de manutention, de traitement et de commercialisation et à l'établissement de codes d'usage appropriés et la mise en oeuvre de programmes adéquats d'inspection et de contrôle de la qualité.

74. Le Comité se félicite à nouveau de l'intégration verticale réalisée dans le Département, qui lui permet de traiter avec compétence toutes les phases de la pêche, depuis la ressource et son milieu jusqu'au produit final, ainsi que divers problèmes d'ordre scientifique, industriel, social, économique et statistique. Il aimerait voir se maintenir, au moins pour un certain temps, la structure en trois divisions instaurée récemment, sous une direction départementale vigoureuse. Il convient que la proposition d'introduire des services dans les divisions est logique, notant qu'une structure analogue a déjà été mise en place dans le Département de l'agriculture et dans le Département économique et social.

75. Constatant l'importance prise par les programmes extérieurs dans le travail du Département, le Comité demande que le Secrétariat lui soumette à sa prochaine session une documentation qui lui permettra de revoir ces activités plus à fond.

76. Le Comité note avec satisfaction que le Département devrait atteindre en 1972-73 le niveau initialement prévu, y compris les effectifs envisagés, lors de sa création par la treizième session de la Conférence. Bien que le Comité ne puisse préciser l'ampleur du budget qui permettrait d'atteindre cet objectif, étant donné que cela dépendra des fonds disponibles et du Programme de travail de l'Organisation dans son ensemble, il souligne que l'expansion envisagée est nécessaire pour permettre aux activités dans les domaines et à l'échelle recommandés par le Comité de faire face aux exigences croissantes.

DEUXIEME CONGRES MONDIAL DE L'ALIMENTATION

77. Le Comité a pris connaissance avec intérêt des origines et des objectifs du deuxième Congrès mondial de l'alimentation, qui doit se réunir à la Haye (Pays-Bas), du 16 au 30 juin 1970. Il note le lien existant entre le premier Congrès mondial de l'alimentation, réuni en 1963, le travail de la FAO concernant le Plan indicatif mondial pour le développement agricole - qui doit se transformer en Etude perspective du développement agricole mondial - et le rôle qu'est appelé à jouer le Congrès en examinant les activités passées et en préparant l'action future, compte tenu de l'important parti que l'on peut tirer de la force de l'opinion publique et du dynamisme de la jeunesse. Le Comité a été informé de l'organisation du travail prévue pour le Congrès, sous forme de commissions, séances plénières, groupes d'experts et groupes de travail. Il note que les participants sont invités à assister au Congrès à titre personnel par le Directeur général, qu'un certain nombre de personnalités distinguées ont accepté de jouer un rôle de premier plan dans les groupes de discussion ou réunions analogues et que la participation de représentants de divers secteurs des pêches permettra d'attirer l'attention du Congrès sur le rôle que jouent les pêches en contribuant à satisfaire la demande mondiale de protéines animales.

QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL DE LA FAO A SES CINQUANTE-DEUXIEME ET CINQUANTE-QUATRIEME SESSIONS ET PAR LA CONFERENCE DE LA FAO A SA QUINZIEME SESSION

78. Le Comité a été informé des décisions prises par le Conseil de la FAO à sa cinquante-deuxième session, en juin 1969, et à sa cinquante-quatrième session, en novembre 1969, ainsi que par la Conférence à sa quinzième session, en novembre 1969, concernant plusieurs questions présentant un intérêt pour le Comité des pêches et ne figurant pas dans les autres points de son ordre du jour. En particulier, le Comité a pris connaissance de la recommandation formulée par la Conférence préconisant que le Conseil envisage la possibilité de modifier le caractère du Comité des pêches, qui compte actuellement 34 Etats Membres, de façon à le transformer en un comité ouvert à tous les Etats intéressés. Le Conseil a renvoyé cette question au Comité du programme pour examen à sa dix-septième session (4-15 mai 1970) et le document pertinent préparé par le Secrétariat de la FAO pour ce Comité (PC 17/6) a été mis à la disposition du Comité des pêches.

79. Plusieurs délégations ont rappelé la conclusion à laquelle le Comité lui-même était parvenu à sa quatrième session, en avril 1969, et ont réaffirmé que, avec son statut et sa structure actuels, le Comité a jusqu'ici accompli sa tâche d'une manière particulièrement efficace et acquis dans un laps de temps relativement bref une réputation et un prestige considérables. Plusieurs arguments ont été avancés contre toute modification de la composition du Comité. On a fait remarquer que cette composition même lui a permis de s'adapter efficacement à l'évolution rapide qui caractérise les pêcheries modernes dans le cadre international. Les gouvernements, a-t-on estimé, notamment ceux des pays en voie de développement, seront plus conscients de leurs responsabilités envers le Comité si celui-ci demeure un organe élu, à participation limitée. On a rappelé également que les pays qui ne sont pas membres du Comité peuvent toujours y envoyer des observateurs et que l'usage en vigueur au Comité est de permettre aux observateurs de participer pleinement à ses débats. Selon les délégations favorables au maintien du statu quo, il serait en tout cas prématuré d'envisager au stade actuel une modification et il faut attendre au moins jusqu'à ce qu'une décision finale ait été prise concernant les comités techniques de la Conférence.

80. D'autres délégations, en nombre égal, ont exprimé une opinion contraire et se sont prononcées en faveur de la proposition faite à la Conférence de transformer le Comité des pêches en un Comité ouvert à tous les Etats Membres de la FAO intéressés. Elles ont souligné qu'il serait souhaitable que tous ces Etats puissent prendre part aux débats sur le Programme de travail et budget concernant les pêches, ce qu'ils ne peuvent faire de manière adéquate dans le cadre des dispositions actuelles régissant les sessions de la Conférence. A leur avis, le Comité devrait servir de tribune générale pour les discussions relatives aux problèmes des pêches qui ont un caractère international. Le grand nombre de pays représentés par des observateurs aux sessions du Comité témoigne de l'intérêt qu'ils prennent à ses activités. A cet égard, on a noté que les observateurs participent aux discussions autant que les délégués, de sorte qu'il n'y a aucune raison majeure de ne pas leur accorder un statut égal. On a également fait remarquer que les gouvernements, notamment ceux des pays en voie de développement, seraient plus enclins à envoyer des participants au Comité si ceux-ci étaient des délégués plutôt que des observateurs. Les délégations qui se sont prononcées en faveur d'un élargissement de la composition du Comité ont toutefois convenu que ce dernier ne devrait pas devenir un Comité plénier dont tous les Etats Membres feraient automatiquement partie. A ce propos, elles ont approuvé la suggestion du Directeur général exposée dans le document PC 17/16, selon laquelle le Comité resterait nommé par le Conseil pour une période de deux ans, mais serait composé des Etats Membres qui auraient fait savoir au Directeur général, avant une date limite, qu'ils souhaitent faire partie du Comité étant donné l'intérêt qu'ils portent aux questions halieutiques et leur intention de participer activement aux travaux que le Comité devra assurer pour s'acquitter efficacement de son mandat. Elles ont aussi souligné qu'il serait indispensable de maintenir la qualité de la représentation et peut-être nécessaire de renforcer l'efficacité des dispositions de l'Article XXX du Règlement général de l'Organisation, qui prévoit que les membres du Comité doivent autant que possible se faire représenter par les plus hauts fonctionnaires responsables des pêches.

81. Le Comité est convenu que les divers points de vues exprimés à l'égard de son statut et de sa structure devront être portés à l'attention du Comité du programme et du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

82. Le Comité prend note de la recommandation 570 sur les politiques halieutiques en Europe, adoptée par la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

83. Le Comité a été informé des dispositions prises pour célébrer, en septembre 1970 à New York, le centenaire de la Société américaine de pêche, réunion à laquelle la FAO serait invitée à se faire représenter. Il note avec plaisir que M. P. M. Roedel, représentant des Etats-Unis d'Amérique, a l'intention d'assister à la réunion et il le prie de transmettre à la Société en cette occasion, les vœux exprimés par le Comité à la présente session.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

84. Le Comité est convenu que sa prochaine session se tiendra à Rome du 15 au 21 avril 1971.

QUESTIONS SUR LESQUELLES EST APPELEE L'ATTENTION DU CONSEIL DE LA FAO

85. Les questions indiquées ci-après sont expressément portées à l'attention du Conseil:

a) Questions de fond exigeant une décision du Conseil

Examen de la modification éventuelle du caractère du Comité des pêches, composé d'un nombre limité d'Etats Membres, pour le transformer en un comité ouvert à tous les Etats intéressés (paragraphe 78 à 80).

b) Questions sur lesquelles une délibération de la part du Conseil pourrait fournir d'utiles indications en vue d'une étude ultérieure par le Comité.

i) Coopération entre institutions internationales dans le domaine des pêches (paragraphe 34 à 54), notamment en ce qui concerne l'exploitation et la conservation des ressources biologiques de la mer (paragraphe 34), la pollution des mers (paragraphe 36 et 40 à 48), et la coordination des activités touchant à la mer en général (paragraphe 37 à 39).

ii) Evolution des activités de la FAO dans le domaine des pêches en 1972/73 et ultérieurement (paragraphe 65 à 76) compte tenu de l'Etude perspective du développement agricole mondial (paragraphe 11 à 18).

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITE

Argentine

VIGNAUD, J. C.
Representante Permanente Suplente de la
República Argentina ante la FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

Australie

SETTER, C. G.
Assistant Secretary
Fisheries Division
Department of Primary Industries
Canberra, A. C. T.

BOLDUAN, R. C.
Agricultural Attaché
Australian Embassy
Via Sallustiana 26
00187 Roma

STAFFORD, J. A.
Agricultural Attaché Designate
Australian Embassy
Via Sallustiana 26
00187 Roma

Brésil

NUNES DE SOUZA, Admiral A. M.
Superintendente
SUDEPE
Edificio da Pesca
Praça XV de Novembro
Rio de Janeiro, Guanabara

TRAVASSOS, Dr. H. P.
Chief, Fisheries Biology Team
SUDEPE
Edificio da Pesca
Praça XV de Novembro
Rio de Janeiro, Guanabara

DE BARROS E VASCONCELLOS, Miss M.
Resident Representative of Brazil to FAO
Embassy of Brazil
Piazza Navona 14
00186 Roma

Canada

NEEDLER, Dr. A. W. H.
Deputy Minister
Department of Fisheries and Forestry
Sir Charles Tupper Building
Ottawa, Ontario

LOGIE, Dr. R. R.
Assistant Deputy Minister
Department of Fisheries and Forestry
Sir Charles Tupper Building
Ottawa, Ontario

SPRULES, Dr. W. M.
Director
Office of Fisheries Relations
Department of Fisheries and Forestry
Sir Charles Tupper Building
Ottawa, Ontario

HART, R.
Assistant Director
Industrial Development Branch
Department of Fisheries and Forestry
Sir Charles Tupper Building
Ottawa, Ontario

France

TOUYA, J.
Directeur
Direction des Pêches maritimes
Secrétariat général de la Marine marchande
3 Place de Fontenoy
Paris 7e

LAGARDE, R. A.
Administrateur des Affaires maritimes
Ministère de la Marine marchande
3 Place de Fontenoy
Paris 7e

MAURIN, Dr. C.
Directeur
Institut des Pêches maritimes
La Noë
Route de la Jonelière
44 Nantes

Allemagne, République Fédérale d'

MÖCKLINGHOFF, G.
Regierungsdirektor
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Forestry
53 Bonn

Ghana

SACKEY, J. H.
Minister Counsellor
Embassy of the Republic of Ghana
Via Ostriana 4
00199 Roma

Inde

ROSE, G.
Joint Secretary
Ministry of Agriculture
Krishi Bhavan
New Delhi

Indonésie

ZACHMAN, Commodore, N.
Director-General of Fisheries
Department of Agriculture
16 Salemba Raya
Djakarta

SUSANTO, V.
Senior Official
Directorate-General of Fisheries
Department of Agriculture
16 Salemba Raya
Djakarta

Iran

Italie

MEGLIO, Dott. G.
Direttore di Divisione
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

DI BETTA, Com. A.
Direttore di Divisione
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

SAMA, Dott. F.
Consigliere 1^o classe
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

OLIVA, Dott. A.
Consigliere 1^o classe
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
EUR, 00144 Roma

FERRERO, Dott. L.
Esperto Superiore
Laboratorio Centrale di Idrobiologia
Piazza Borghese 91
00186 Roma

Japon

MATSUSHITA, T.
Director, Research Department
Fisheries Agency
Ministry of Agriculture and Forestry
2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku, Tokyo

MIMURA, K.
First Secretary
Embassy of Japan
Via Virginio Orsini 18
00192 Roma

SAITO, T.
Deputy Head, First Ocean Division
Production Department
Fisheries Agency
Ministry of Agriculture and Forestry
2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku, Tokyo

KUNIYASU, M.
Deputy Head, Specialized Agencies Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

Kenya

ODERO, N.
Director of Fisheries
Ministry of Tourism and Wildlife
P. O. Box 241
Nairobi

ANYUMBA, E.
Planning Officer
Ministry of Tourism and Wildlife
P. O. Box 30027
Nairobi

République de Corée

JA CHOON KOO
Administrator
Office of Fisheries
Seoul

JUN HA PAK
Minister
Embassy of the Republic of Korea
Via Barnaba Oriani 30
00198 Roma

EUN JIN CHUN
Planning Coordinator
Office of Fisheries
Seoul

Malésie

UBAIDILLAH, Tengku
Acting Director of Fisheries
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Swettenham Road
Kuala Lumpur

Mali

Mexique

ECHANIZ RUVALCABA, Lic. J.
Director General de Pesca e
Industrias Conexas
Secretaría de Industria y Comercio
Avenida Cuauhtémoc 80
México, D. F.

CIFUENTES LEMUS, J. L.
Subdirector de Asuntos Biológicos Pesqueros
Secretaría de Industria y Comercio
Avenida Cuauhtémoc 80
México, D. F.

SANCHEZ SALIDO, Lic. R.
Secretario
Comisión Nacional Consultiva de Pesca
Alvaro Obregón 286
México, D. F.

Maroc

EL GHORFI, Son Excellence Nor
Ambassadeur du Maroc
Ambassade du Royaume du Maroc
Via degli Scialoja 32
00196 Roma

Norvège

RAASOK, K.
Counsellor
The Royal Ministry of Fisheries
Oslo

SUNNANAA, K.
Director of Fisheries
Directorate of Fisheries
Bergen

RASMUSSEN, H.
Assistant Director of Fisheries
Directorate of Fisheries
Bergen

Pakistan

Pérou

LLOSA, Vice-Almirante L. E.
Ministerio de Relaciones Exteriores
Lima

GAMARRA VARGAS, C.
Representante Permanente del Perú
ante la FAO
Embajada del Perú
Via Po 22
00198 Roma

PEREZ PRIETO, R.
Director de Cooperación Técnica
y Economica
Ministerio de Pesqueria
Lima

Philippines

TAPIADOR, D. D.
Deputy Commissioner for Research
and Technology
Philippine Fisheries Commission
Intramuros
Manila

Pologne

LABON, Dr. A.
Director
DALMOR Deep Sea Fishing Company
Gdynia

POPIEL, Prof. J.
Fishery Biologist
Morski Instytut Rybacki
Gdynia

MUSZALSKI, C.
Deputy Permanent Representative of Poland
to FAO
Embassy of the Polish People's Republic
Via Pier Paolo Rubens 20
00197 Roma

Sénégal

DIOP, Dr. B.
Président
SOSAP
Ministère du Développement rural
B. P. 289
Dakar

GUEYE, L.
Représentant Permanent du Sénégal
auprès de la FAO
Ambassade de la République du Sénégal
Via Tagliamento 45
00198 Roma

Sierra Leone

SHORUNKEH SAWYER, T. J.
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agriculture
Freetown

Espagne

MARCITLLACH GUAZO, F.
Director General de Pesca Marítima
Ruiz de Alarcón 1
Madrid

BERMEJO MARTINEZ, V.
Jefe de Negociado
Dirección General de Pesca Marítima
Ruiz de Alarcón 1
Madrid

Soudan

SULIMAN, S. A.
Agricultural Attaché
Embassy of the Democratic Republic of Sudan
Via dei Monti Parioli 48
00197 Roma

Suède

HULT, Dr. J.
Director-in-Chief
Royal Board of Fisheries
402 20 Gothenburg

SÄKK, K.
Jordbruksdepartementet
Stockholm 2

Tanzanie

Tunisie

Ouganda

KANYIKE, E. S.
Senior Fisheries Officer
Fisheries Department
P. O. Box 4
Entebbe

Royaume-Uni

AGLEN, A. J.
Under-Secretary
Department for Agriculture and
Fisheries for Scotland
St. Andrew's House
Edinburgh 1, Scotland

BURTON, N. E. D.
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
Whitehall Place East
London, S. W. 1

HALL, Dr. D. N. F.
Fisheries Adviser
Ministry of Overseas Development
Eland House
Stag Place
London, S. W. 1

LANDYMORE, A. A. W.
Permanent Representative of the
United Kingdom to FAO
British Embassy
Via Conte Rosso 25
00185 Roma

Etats-Unis d'Amérique

ROEDEL, P. M.
Director
Bureau of Commercial Fisheries
Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
Washington, D. C. 20240

BRITTIN, B. H.
Deputy Assistant to the Secretary
for Fish and Wildlife
Department of State
Washington, D. C. 20250

FOX, Mrs. P.
Foreign Affairs Assistant
Office of International Affairs
Bureau of Commercial Fisheries
Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
Washington, D. C. 20240

HILLS, C. H.
Deputy Permanent Representative
of the U. S. A. to FAO
Embassy of the United States of America
Via Vittorio Veneto 119-A
00187 Roma

PARMAN, G. K.
Assistant Director
Office of Agriculture and Fisheries
Technical Assistance Bureau
Agency for International Development
Department of State
Washington, D. C. 20523

Uruguay

PEREZ DEL CASTILLO, Excmo. Sr. D. Carlos
Embajador, Delegado Permanente del
Uruguay ante la FAO
Via Appia Antica 280
00179 Roma

ZORRILLA DE SAN MARTIN, D.
Representante Alterno del Uruguay
ante la FAO
Embajada del Uruguay
Via Ticino 7
00198 Roma

OBSERVATEURS

Belgique

REGNIER, A.
Représentant Permanent Adjoint
de la Belgique auprès de la FAO
Ambassade de Belgique
Via Antonio Gramsci 9
00197 Roma

VAN LANCKER, A.
Attaché Agricole
Ambassade de Belgique
Via Antonio Gramsci 9
00197 Roma

Bulgarie

GEORGIEV, N.
Director
DSO
Ribno Stopanstvo
Bouzgas

DEKOV, Prof. D.V.
Premier Secrétaire
Ambassade de la République populaire
de Bulgarie
Via Sassoferato 11
00197 Roma

République centrafricaine

WALLOT, D.
Premier Conseiller
Ambassade de la République Centrafricaine
Via della Mercede 11
00137 Roma

Colombie

RUIZ VARELA, Dr. H.
Representante Permanente de Colombia
ante la FAO
Embajada de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

République démocratique du Congo

MBIANGANDU, E.
Représentant Permanent Suppléant de la
République Démocratique du Congo
auprès de la FAO
Ambassade de la République Démocratique
du Congo
Via Mecenate 24-30
00184 Roma

Cuba

GOMEZ-PERERA, M.
Director
Laboratorio Central de Tecnología y Control
Instituto Nacional de la Pesca
Oficio 558, piso 5
La Habana

ANTOLIN, E.A.
Primer Secretario
Embajada de la República de Cuba
Via di San Valentino 21
00197 Roma

Danemark

LØKKEGAARD, K.
Head of Department
Ministry of Fisheries
Copenhagen

Equateur

RIVADENEIRA, C.
Primer Secretario
Embajada del Ecuador
Via Barnaba Oriani 38
00197 Roma

Finlande

NISKANEN, P.
Assistant Counsellor of Fisheries
National Board of Agriculture
Department of Fisheries
Fabianinkatu 23
Helsinki

Hongrie

RIBIANSZKY, M.
Director
National Fishery Inspectorate
V Kossuth Lajos tér 11
Budapest

THURANSZKY, Dr. Z.
Senior Officer
National Fishery Inspectorate
V Kossuth Lajos tér 11
Budapest

SZALAY, M.
Director
Fish Culture Research Station
Szarvas

Irlande

O'SULLIVAN, D.
Assistant Secretary
Department of Agriculture and Fisheries
Dublin 2

Côte-d'Ivoire

KOUAO, A. H.
Premier Secrétaire
Ambassade de la République de Côte-d'Ivoire
Via Lazzaro Spallanzani 4-6
00161 Roma

République arabe libyenne

KHALIL, A.,
Counsellor for FAO
Embassy of the Libyan Arab Republic
Via Nomentana 365
00162 Roma

Madagascar

BOTRALAHY, A.
Représentant Permanent de Madagascar
auprès de la FAO
Ambassade de Madagascar
Via Riccardo Zandonai 84
00194 Roma

SOLOFOSON, G.
Représentant Permanent Adjoint
de Madagascar auprès de la FAO
Ambassade de Madagascar
Via Riccardo Zandonai 84
00194 Roma

Malte

MOSKOVITS, Dr. I.
Permanent Representative of Malta to FAO
Embassy of Malta
Lungotevere Marzio 12
00186 Roma

Nouvelle-Zélande

WOODS, E. R.
Second Secretary Commercial
New Zealand Embassy
Via Zara 28
00198 Roma

Nicaragua

MATAMOROS, E.
Representante de Nicaragua ante la FAO
Embajada de Nicaragua
Via Nicolás Porpora 12
00198 Roma

MATAMOROS, B.
Representante Alterno de Nicaragua
ante la FAO
Embajada de Nicaragua
Via Nicolás Porpora 12
00198 Roma

Nigeria

BAYAGBONA, E. O.
Director
Federal Fisheries Service
P. M. B. 12529
Lagos

Panama

MARTINEZ HAURADOU, Excmo. Sr. D. José B.
Embajador de Panamá, Representante
Permanente de Panamá ante la FAO
Embajada de la República de Panamá
Via Vittorio Veneto 7
00187 Roma

Portugal

BOTELHO SOUSA, Com. A.V.
Diretor
Gabinete Estudos das Pescas
Avenida da Liberdade 211
Lisboa

ALVES LOPEZ, Com. A.
Vice President
Junta Nacional de Fomento das Pescas
Ministerio da Marinha
Lisboa

VIEGAS, Dr. A.
Assistente do Diretor
Centro de Bioceanologia e Pescas do Ultramar
Ministerio do Ultramar
Avenida Ilha da Madeira
Lisboa

Qatar

ABUKHALIL, H. M. H.
Director of Financial Affairs and
Chairman, Board of Directors
Qatar National Fishing Company
Government House
Doha

FARAH, M. S.
Director of Agriculture
P. O. Box 36
Doha

NAAMA, A. A.
Member, Board of Directors
Qatar National Fishing Company
P. O. Box 19
Doha

AL-MANA, S. M.
Member, Board of Directors
Qatar National Fishing Company
P. O. Box 19
Doha

Venezuela

MEDINA SERFATY, Dr. I.
Representante Permanente de Venezuela
ante la FAO
Embajada de la República de Venezuela
Viale Bruno Buozzi 109
00197 Roma

Yugoslavia

DAVIDOVIC, D.
Economic Adviser
Federal Economics Chamber
Terazije 23
Beograd

U. R. R. S.

FEDOROV, Dr. S. G.
Chief, International Fisheries Division
VNIRO
17 Krasnoselskaya
Moscow B-140

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Nations Unies/Programme des Nations Unies
pour le développement

GAUTHEREAU, R.
PNUD
Nations Unies
New York, Etats-Unis d'Amérique

Organisation internationale du travail

SEMPRINI, Mme V.
Adjointe au Directeur
Bureau de correspondance de l'OIT
Via Panisperna 28
00184 Roma

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture/Commission océanographique
intergouvernementale

HOLT, Dr. S. J.
Directeur de l'Office d'océanographie
UNESCO
Place de Fontenoy
Paris 7e, France

Banque internationale pour la
reconstruction et le développement

GEER, Dr. T.
Economist
Economics Department
BIRD
1818 H Street NW
Washington, D. C. 20007, U. S. A.

Organisation météorologique mondiale

VERANNEMAN, N. L.
Chef de la Division de la météorologie appliquée
OMM
41 Avenue Giuseppe Motta
1211 Genève 10, Suisse

Organisation intergouvernementale consultative
de la navigation maritime

LEPLAT, L. E. F.
Fonctionnaire technique
OMCI
22 Berners Street
London W. 1, England

Commission internationale pour l'Exploration
scientifique de la Mer Méditerranée

MAURIN, Dr. C. *
Président du Comité combiné des vertébrés
marins et céphalopodes
Comité scientifique de la CIESM

Comisión Permanente de la Conferencia
del Pacifico Sud

LUNA TOBAR, A.
Secretario General
CPPS
Sucursal de Correos 3
Quito, Ecuador

Conseil international pour l'exploration
de la mer

TAMBS-LYCHE, H.
Secrétaire général
CIEM
Charlottenlund Slot, Denmark

Commission international des pêcheries
du Pacifique Nord

ROEDEL, P. *

Organisation de coopération et de
développement économiques

BUTCHER, L. G. B.
Administrateur principal
Division des pêcheries
Direction de l'agriculture
OCDE
2, rue André Pascal
Paris 16e, France

* déjà cité

INVITE D'HONNEUR

Mr. S. Tolbert
President
Mesurado Fishing Company
Monrovia, Liberia

DEPARTEMENT DES PECHEES

Sous directeur général	Roy I. Jackson
Directeur de la coordination des programmes et des opérations	F. E. Popper
Directeur des opérations	H. C. Winsor
Directeur de la Division des ressources halieutiques	M. Ruivo
Directeur de la Division de l'économie et des institutions des pêches	J. A. Storer
Directeur de la Division des industries de la pêche	H. Watzinger

SECRETARIAT

Secrétaire	F. E. Popper Directeur de la coordination des programmes et des opérations
Secrétaires adjoints	H. Rosa, Jr. Chef, Bureau de liaison J. E. Carroz Chargé de liaison (Organisations internationales) V. Shah Fonctionnaire technique
Fonctionnaire de réunion	Mary Clare de Freitas

ALLOCUTION DU SOUS-DIRECTEUR GENERAL, DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
AU NOM DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président, Messieurs les délégués,

Au nom du Directeur général, qui ne peut être des nôtres aujourd'hui, je suis très heureux de vous accueillir à la cinquième session du Comité des pêches et, tout particulièrement, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Comité ainsi qu'aux observateurs des gouvernements et des organisations internationales, notamment les représentants du Secrétaire général des Nations Unies et des institutions spécialisées de l'ONU. La présence ici de participants aussi éminents et venus d'horizons aussi divers, témoigne de l'importance que l'on donne au Comité des pêches. Je tiens aussi à remercier M. Stephen Tolbert, Président du Groupe Mesurado des sociétés d'Afrique de l'Ouest, qui a bien voulu accepter, sur l'invitation du Directeur général, de prendre la parole devant le Comité. Sa présence perpétue une tradition qui remonte à la première session du Comité des pêches; elle veut qu'un invité de marque traite de certains aspects des pêches où son expérience est irremplaçable, auxquels il a largement contribué et qui ne peuvent manquer d'intéresser l'ensemble des membres du Comité.

Permettez-moi, quelques brèves remarques sur les points que vous approfondirez pendant la session. L'une de vos principales tâches est d'examiner le programme de travail du Département des pêches. Vous êtes saisis notamment d'un document intitulé "Evolution générale et organisation des activités de la FAO dans le domaine des pêches de 1972/73 et ultérieurement"; il indique les tendances du programme de travail courant de la FAO dans le domaine des pêches dont l'importance est appelée à croître durant le prochain exercice biennal en vertu des recommandations émises par le Comité à sa dernière session et par la Conférence de la FAO à sa quinzième session. Ce document passe aussi en revue les plans du Département des pêches concernant les cinq domaines d'action prioritaire retenus par le Directeur général comme axes des efforts voués par la FAO au développement de l'agriculture et des pêches. Quatre d'entre eux intéressent les pêches: élimination du déficit protéique, guerre au gaspillage, mobilisation des ressources humaines, gain et économie de devises. Enfin, le document indique dans quel sens vont s'élargir les activités du Département: rapports avec les organismes intergouvernementaux qui s'occupent des pêches, aide directe à la production et à la distribution des produits de la pêche, mobilisation des capitaux, mise en valeur et aménagement des ressources naturelles.

Ceux d'entre vous qui connaissent les documents soumis à ce sujet aux deux dernières sessions noteront que cette année la présentation diffère quelque peu. Le document dont était saisie la troisième session analysait et décrivait les activités du Programme ordinaire et des programmes de terrain et identifiait les activités à poursuivre ou entreprendre dans le cadre qui était alors celui du Département. Le document présenté à la quatrième session suivait le schéma susmentionné modifié compte tenu de vos observations et comportait un pré tirage du chapitre consacré aux pêches dans le projet de budget du Directeur général pour l'exercice 1970/71.

Nous voici de nouveau au début du cycle durant lequel il nous faut planifier nos travaux pour l'exercice à venir, c'est-à-dire 1972/73. C'est au Comité des pêches d'amorcer les discussions à cet égard. Il connaît suffisamment les activités du Département des pêches, décrites dans le Programme de travail et budget 1970/71, pour pouvoir se passer d'une liste exhaustive d'activités que ses observations pourraient contribuer à modifier. Disons qu'il doit plutôt les voir en perspective et suggérer les tendances et lignes de force à suivre pour l'avenir. Pour faciliter les délibérations du Comité, nous lui soumettons pour examen les paramètres que le Directeur général a choisis pour définir les activités et méthodes de l'ensemble de l'Organisation qui doivent servir de cadre aux travaux concernant les pêches.

Vous comprendrez sans nul doute qu'un programme de travail et budget pour 1972/73 élaboré à ce stade ne pourrait être que très provisoire, étant donné que le Directeur général prend ses décisions à la lumière des observations du Comité du Programme et du Comité financier. De plus, comme l'a recommandé la Conférence à sa quinzième session, il compte s'inspirer largement des directives des Conférences régionales. Comme vous le savez, celles-ci se tiennent normalement à deux ans d'intervalle au moins, les années où la Conférence de la FAO ne tient pas de session. Les Conférences régionales pour l'Afrique, l'Asie et l'Extrême-Orient, l'Europe, l'Amérique latine et le Proche-Orient, ont lieu cette année. A sa dernière session, la Conférence de la FAO, consciente de l'importance croissante du rôle des Conférences régionales pour l'élaboration de la politique générale de l'Organisation a décidé d'en mieux définir les fonctions. L'une des principales sera d'identifier les problèmes particuliers de leurs régions respectives et les secteurs prioritaires à considérer pour l'élaboration du Programme de travail et budget de l'exercice suivant, ainsi que pour les programmes à moyen terme.

Les activités du Département esquissées dans le document en question ne se limitent pas à l'exercice 1972/73 mais sont prévues aussi pour les exercices suivants, comme le veut le système de planification avancée des activités de la FAO. Pour ce type de planification, le Directeur général s'inspire d'un programme à moyen terme préconisé par le Comité spécial d'experts chargé d'examiner les finances de l'ONU et des institutions spécialisées. Le principe est le suivant: un programme et budget pour une période de deux ans, un deuxième plan biennal et un autre plan biennal provisoire. Dans la résolution 9/69 relative aux programmes à moyen terme, la quinzième session de la Conférence a approuvé le principe de la planification ou de la programmation à moyen terme et invité le Directeur général à faire diffuser avant la prochaine session du Conseil en 1970 un exposé plus détaillé sur les activités à moyen terme. Les principales recommandations des Conférences régionales doivent être résumées pour cette même session. Il serait donc bon que le Comité des pêches s'attache aussi à définir les priorités pour les activités halieutiques de la FAO à moyen terme. De l'avis du Directeur général, le Plan indicatif mondial pour le développement de l'agriculture est à cet égard un auxiliaire précieux. Vous avez reçu une documentation sur les aspects halieutiques du Plan indicatif, qui contient aussi des suggestions. Je pense qu'elle éclairera vos délibérations et vous aidera à orienter vos travaux.

L'essor envisagé des activités du Département dépendra naturellement du rythme auquel lui-même se développe, c'est-à-dire en dernière analyse des fonds dont disposera la FAO.

L'an dernier, à sa quatrième session, le Comité, examinant le budget du Département pour l'exercice en cours, a noté qu'en dépit d'un accroissement net des crédits alloués au Département, le rythme d'expansion envisagé lors de la treizième Conférence de la FAO en 1965 n'avait pas été maintenu. A sa quinzième session, la Conférence a confirmé cet état de choses et exprimé l'espoir que l'élargissement du Département pour 1972/73, conformément aux propositions du Directeur général, l'amènerait au niveau initialement prévu. Cela signifierait que le budget du Département augmenterait d'environ 15 pour cent par rapport à l'exercice actuel, non compris les augmentations obligatoires mais celles-ci ne peuvent constituer un engagement formel à ce stade. Le Directeur général espère que le budget que doit approuver la Conférence à sa seizième session autorisera cette majoration. Regardant au-delà de l'exercice 1972/73, le Directeur général estime qu'un taux de croissance annuelle réelle d'environ 5 pour cent serait l'objectif le plus raisonnable pour l'ensemble de l'Organisation. Il y a lieu d'espérer qu'il permettrait de parer à des besoins croissants, dans les domaines et avec l'ampleur envisagés, en supposant que la part de la FAO dans les activités interinstitutions demeure constante et que sa contribution aux programmes volontaires (en particulier le PNUD) progresse parallèlement. Cette progression exige que la FAO maintienne et perfectionne sa compétence technique pour pouvoir s'acquitter de sa tâche au titre de son Programme ordinaire et de fournir les services nécessaires aux programmes volontaires.

Etant moi-même intimement associé aux programmes de terrain de la FAO je suis amené, Monsieur le Président, à faire quelques remarques touchant leur expansion dans le domaine des pêches. Le nombre des projets bénéficiant de l'aide du Fonds spécial est passé de trois en 1960 à quarante-huit en 1969. Ils intéressent une soixantaine de pays et territoires et représentent un

investissement de près de 120 millions de dollars en fonds du PNUD et en fonds de contrepartie versés par les gouvernements. Ces chiffres reflètent de façon spectaculaire les efforts faits par les pays en voie de développement dans le domaine des pêches et l'aide fournie par la FAO à cet égard. En outre, il faut citer 38 projets exécutés au titre du secteur Assistance technique du PNUD et un grand nombre d'autres réalisés au titre de la Campagne mondiale contre la faim, au titre des fonds de dépôt et en liaison avec les programmes d'aide bilatérale.

Certains des projets susmentionnés sont polyvalents, mais pour la plupart ils visent surtout à développer l'industrie halieutique et la consommation de poisson. La relève de ces projets est avant tout affaire d'investissements, publics ou privés, et le Directeur général escompte que la FAO redoublera d'efforts à cet égard en collaboration avec la BIRD, les Banques régionales de développement et l'industrie privée.

Le Directeur général, qui regrette de n'avoir pu vous accueillir en personne, m'a chargé de vous dire qu'il suivra vos travaux avec un vif intérêt et qu'il vous souhaite un franc succès. Je partage ce sentiment et suis heureux d'avoir, pour la première fois, établi un contact direct avec le Comité des pêches.

DISCOURS DE M. S. TOLBERT

Président
de la Mesurado Fishing Company
Monrovia, Libéria

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs,

En premier lieu, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et à vous féliciter chaleureusement, ainsi que tous les membres du Comité des pêches réunis ici, aujourd'hui, à l'occasion de cette cinquième session; M. le Président, je vous remercie et, à travers vous, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à participer à cette session et à m'adresser à titre personnel au présent comité.

Depuis les vingt dernières années, j'ai eu le privilège de travailler en collaboration avec la FAO et de suivre d'assez près ses activités. A partir de 1951, j'ai eu l'occasion de venir assister en qualité de Chef de la délégation de mon pays à de nombreuses conférences tenues à Rome par cette organisation. Depuis 1953, je représente mon gouvernement aux délibérations du Conseil. Je suis également venu à Rome en qualité de Vice-Président de la Conférence et de Président de la Commission II. Enfin, en 1967, j'ai fait partie de l'équipe chargée de mener une enquête sur la structure de la FAO.

Si j'ai eu le plus grand plaisir à participer aux activités et aux progrès de cette organisation et si cette collaboration s'est révélée très enrichissante, c'est avec une joie encore plus grande que j'ai accueilli cette invitation à Rome, où je suis appelé à jouer un rôle personnel sur cette scène internationale; c'est pourquoi, ce jour marquera une date dans ma longue association avec la FAO.

Dans la lettre qu'il m'a adressée le 23 décembre 1969 pour m'inviter à prononcer une allocution lors de la session d'ouverture du Comité, le Sous-Directeur général, M. Jackson, a suggéré que le Comité serait particulièrement intéressé par une étude des problèmes et des conditions nécessaires pour créer et diriger une entreprise moderne de pêche dans un pays en voie de développement. Je n'ai pas autorité pour parler des problèmes et des possibilités existants dans tous les pays en voie de développement et ne serais donc pas qualifié pour m'atteler à une telle tâche; je voudrais toutefois attirer l'attention sur certaines des possibilités que nous avons pu déterminer et dont nous avons eu la chance de profiter ainsi que sur certains des problèmes qui se sont posés - et se posent encore - pour la création et le fonctionnement d'entreprises halieutiques modernes dans certains pays en voie de développement, notamment en Afrique occidentale. Il serait inutile que je souligne devant vous l'importance extrême qu'il faut accorder à la mise en valeur des pêches dans tous les pays en voie de développement. L'accent mis par la FAO dans son programme de travail et budget sur le secteur halieutique indique suffisamment l'intérêt que cette organisation attache au développement des pêches, principalement dans les pays en voie de développement. A cet égard, nous avons eu le plaisir de noter que le Département des pêches de la FAO a créé une nouvelle division - Division des industries des pêches - qui regroupe les Sous-Divisions déjà existantes s'occupant des bateaux et des engins de pêche, ainsi que du traitement et de la commercialisation. Cette réorganisation du Département devrait permettre de renforcer et de mieux coordonner les activités halieutiques dans les pays en voie de développement. Les politiques nationales suivies par les gouvernements et les crédits budgétaires croissants alloués à la mise en valeur des ressources halieutiques dans ces pays apportent une preuve supplémentaire de l'importance attachée au développement de ces ressources. Une autre preuve est la tendance générale des gouvernements à former des groupements régionaux, afin d'accélérer le développement des pêches dans de nombreux points du globe et d'utiliser plus efficacement ces ressources.

A mon avis, les gouvernements, notamment des pays en voie de développement, ainsi que les institutions et organisations internationales s'intéressant à la mise en valeur des pêches dans les pays en voie de développement, doivent être appelés à envisager un nouvel ordre de priorité compte tenu des énormes possibilités de ce secteur et des progrès relativement minimes accomplis dans ce domaine. Nous n'avons exploré encore qu'une infime partie de l'énorme potentiel de richesses économiques, scientifiques, technologiques et écologiques que la nature a mis à la disposition de l'humanité.

Si je voulais décrire de façon satisfaisante les possibilités que le développement des pêches modernes offre aux gouvernements des pays intéressés, à la population et à l'expansion socio-économique de ces pays, sans parler des possibilités d'échanges commerciaux créés simultanément dans les pays développés fabriquant des produits industriels, tels que bateaux, machines et matériel et possédant des services techniques, je pourrais employer tout le temps consacré à cet exposé. Mais, étant donné que ces possibilités peuvent sembler l'évidence même à la plupart des spécialistes des pêches, j'ai jugé préférable d'employer le temps qui m'est imparti à étudier quelques-uns des facteurs qui ont freiné le développement de cette industrie et gêné l'exploitation des ressources halieutiques, dans le cadre des nouvelles tendances nationalistes qui se sont fait jour dans les pays en voie de développement.

Si l'on me demandait aujourd'hui de soumettre un plan prévoyant la création et le fonctionnement d'une entreprise halieutique moderne dans un pays en voie de développement dont les conditions sont particulièrement bien connues, et si je voulais déterminer les différentes phases de l'opération, j'établirais volontiers les catégories suivantes:

- 1) Besoins en matière de moyens de production
- 2) Besoins en matière de manutention et de traitement
- 3) Besoins en matière de commercialisation et de distribution
- 4) Besoins en capitaux
- 5) Coopération internationale et régionale

Si vous me le permettez, j'aimerais suivre le schéma ci-dessus dans l'exposé des différents problèmes qui se posent.

1) Besoins en matière de moyens de production

L'expression "moyens de production" désigne ici tout ce qui est nécessaire à l'extraction, dans les eaux qu'il est prévu d'exploiter, des espèces de poissons pouvant être économiquement utilisées pour la consommation ou la fabrication de produits dérivés, selon les besoins de la situation commerciale. Il faut donc, en premier lieu, déterminer le genre d'opérations à entreprendre, en fonction du type de marché à approvisionner et de la nature des produits exigés sur ce marché. Dans les pays en voie de développement, le marché le plus accessible est le marché local, qui accepte généralement sans difficulté les produits de la pêche courants dans la région; lors de la planification d'une nouvelle industrie halieutique, il faudra donc en priorité s'efforcer de satisfaire la demande locale. On pourra ensuite envisager naturellement l'introduction d'espèces de poissons destinées à l'exportation. Il est indispensable d'orienter les opérations vers le marché d'exportation, car celui-ci fournira les devises étrangères qui sont vitales pour l'industrie.

Il faut aussi, dès le premier stade de planification, décider si la pêche se limitera aux eaux territoriales du pays où sont conduites les opérations, ou si l'on envisage également l'exploitation des eaux internationales. La première hypothèse est difficilement réalisable, sauf cas exceptionnels où l'on souhaite obtenir une espèce particulière de poisson se trouvant uniquement dans certaines eaux territoriales. La plupart du temps, il faut donc prévoir de conduire les opérations de façon à tirer le meilleur parti des ressources disponibles dans toutes les eaux exploitables.

Etant donné que les gouvernements tendent de plus en plus à protéger les ressources de leurs eaux territoriales, on se heurte à une surveillance de plus en plus étroite qui rend très difficile d'obtenir l'autorisation de pêcher dans les eaux territoriales; en même temps, ces dernières sont de plus en plus étendues. Cette situation affecte particulièrement les opérations halieutiques devant être organisées sur une base régionale.

Dans la plupart des pays en voie de développement, les gouvernements ont eu plutôt tendance, jusqu'à présent, à donner au pêcheur individuel, propriétaire d'une pirogue ou d'un petit bateau, une plus grande possibilité de prendre part à la production d'ensemble destinée au marché intérieur, lui permettant ainsi d'apporter son tribut personnel à l'expansion de l'industrie. Le poisson étant l'aliment de base de la plupart de ces pays et étant considéré comme une ressource naturelle, les politiques régissant l'industrie halieutique sont donc exposées à différentes formes de pressions politiques. Il est donc probable que les pays continueront d'adhérer à ce schéma traditionnel et de respecter d'une façon ou d'une autre ce principe. Néanmoins, je suis persuadé qu'ils pourront être appelés à réajuster leur ligne de conduite en ce qui concerne le développement futur de cette industrie, de façon à tenir compte de nombreux impératifs: nécessité de capitaux considérables; planification et organisation d'un personnel technique et de cadres; rassemblement, classement, diffusion et utilisation correcte des données techniques de façon à tirer pleinement profit de ces ressources. Cette tâche peut être entreprise soit par les gouvernements eux-mêmes, soit par des entreprises privées; étant donné qu'à mon avis l'entreprise privée est beaucoup plus apte à assumer ce type de responsabilités, il serait nécessaire que les gouvernements apportent un soutien et une aide plus efficaces aux entreprises privées pour le développement de l'industrie halieutique.

Un autre obstacle important auquel on se heurte au moment de la création d'une nouvelle entreprise est le manque de renseignements sur les points suivants: emplacement des terrains de pêche, périodes de pêche, matériel, engins, et techniques de pêche convenant le mieux à une opération donnée, et tous autres renseignements techniques indispensables à la préparation d'une nouvelle opération.

Le matériel normalement nécessaire pour une production efficace serait le suivant: bateaux de pêche bien équipés, choisis en fonction du type de pêche pratiquée, et engins de pêche correspondants, avec des services adéquats pour la réparation des bateaux et la fabrication des engins de pêche. Les installations à terre nécessaires pour soutenir une telle opération comprendrait des jetées et des docks, des ateliers maritimes, électriques et électroniques dotés d'un personnel et d'un matériel efficaces, ainsi que des cales sèches.

Dans le choix du type de bateaux nécessaire pour l'opération envisagée, il faut prendre soin d'opter pour les embarcations et les engins les plus efficaces sur le plan économique. On a trop souvent tendance à pencher pour des bateaux à utilisations multiples, car le coût initial en est relativement faible. Je ne suis pas sûr que l'on ait raison, car la complexité et les compromis exigés par une embarcation de ce genre si l'on veut qu'elle soit acceptable, peuvent à la longue entraîner des dépenses élevées.

Le problème le plus important à résoudre en ce qui concerne la production est de loin celui des besoins en main-d'oeuvre. Récemment encore - et je parle en ce moment plus spécialement de l'Afrique occidentale - l'expérience technologique des pêcheurs locaux se limitait essentiellement aux pirogues et à des embarcations de pêche très réduites. Les techniques modernes de pêche, la conception, la fabrication et le maniement des engins de pêche, le fonctionnement et la remise en état du matériel que l'on trouve désormais couramment sur les bateaux de pêche, ainsi que les connaissances en matière de navigation et de méthodes de pêche indispensables au maniement correct des bateaux de pêche modernes, sont des techniques avec lesquelles les pêcheurs locaux étaient rarement familiarisés. Par conséquent, la plupart des opérations halieutiques modernes que l'on entreprend actuellement doivent, dans une large mesure, dépendre de la main-d'oeuvre spécialisée disponible généralement dans les pays plus développés. Cette situation pose le problème du recrutement du personnel expatrié appelé à travailler dans les pays en voie de développement, ainsi que du coût relativement élevé de ce personnel; il faut également mentionner les nombreux et

divers problèmes sociaux posés par l'adaptation de ce personnel expatrié travaillant avec les pêcheurs locaux sur les bateaux, et par leur intégration - et celle de leurs familles - à la vie sociale de la collectivité, d'autant plus que ces expatriés peuvent avoir été recrutés dans différents pays, d'où des différences de culture et parfois même de langage. La solution qui s'impose serait naturellement de procéder à une formation intensive et sur une grande échelle du personnel local, qui remplacerait ainsi le personnel étranger, mais là aussi cela implique une dépense considérable de temps et d'argent. Cette limitation de la main-d'oeuvre ne s'applique pas seulement au personnel nécessaire pour le fonctionnement du matériel de production, mais aussi au personnel nécessaire pour les installations à terre qui servent d'appui aux opérations de pêche, ainsi qu'au personnel de direction - mais à un degré moindre.

La plupart des pays en voie de développement ont difficilement accès - pour des raisons de distance aussi bien que de transport - aux sources d'approvisionnement en matériel technique, machines, pièces de rechange et autres fournitures nécessaires à l'entretien courant et au fonctionnement efficace du matériel de production. Dans certains cas, ces pièces de rechange et ces fournitures mettent jusqu'à six mois à parvenir à destination, le délai minimum étant de trois mois environ. Il en résulte l'obligation de constituer d'énormes stocks de pièces de rechange, de matériel et de fournitures à un prix excessivement élevé, notamment eu égard au coût actuellement considérable du financement.

C'est l'industrie de la crevette qui a connu, de loin, l'expansion la plus considérable dans les pays en voie de développement au cours des deux dernières années, et à mon avis ce secteur de la pêche subira un essor remarquable dans l'avenir immédiat. La crevette est un produit de grande valeur et très demandé dans la plupart des pays développés, notamment aux Etats-Unis, dans les pays d'Europe septentrionale et au Japon. On a découvert des terrains de pêche à la crevette très productifs dans les eaux de nombreux pays en voie de développement d'Extrême-Orient, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et, plus récemment, d'Afrique. Tout d'abord, des chalutiers de pêche transformés ont été utilisés plus ou moins de façon expérimentale; mais récemment ce type de matériel de production a été remplacé par des chalutiers modernes, généralement en acier, spécialement conçus et équipés pour la pêche à la crevette. Certains chantiers navals construisent maintenant des chalutiers crevettiers en fibre de verre, équipés d'engins très modernes, notamment d'engins électroniques. De puissantes firmes privées de distribution de produits alimentaires dans les pays hautement industrialisés, investissent actuellement des capitaux considérables dans les secteurs industriels s'occupant de la production et du traitement de la crevette.

Cette évolution de l'industrie pose des problèmes aux sociétés locales, qui doivent s'assurer une part dans l'exploitation de la crevette dans les eaux du pays où elles exercent leurs activités, et qui, en raison de leurs capitaux et de leurs moyens limités, n'arrivent pas à lutter contre ces énormes firmes privées qui commandent déjà d'importants secteurs du marché dans les pays développés. Le premier objectif de ces firmes serait naturellement d'extraire ces ressources le plus rapidement possible et, pour y parvenir, elles risquent de négliger les pratiques appropriées de conservation et d'aménagement des ressources. Il est difficile de renverser cette tendance - et cela n'est pas nécessairement souhaitable - mais il faudrait trouver une formule de coopération entre les petites sociétés locales et ces grandes firmes internationales, permettant aux premières de participer le plus possible au développement de cette industrie.

Le dernier point que je tiens à examiner dans ce chapitre est le suivant: comment déterminer la dimension optimale de l'unité de production pour qu'elle soit économiquement viable. Ce problème d'importance primordiale est extrêmement difficile à résoudre, étant donné que la réponse dépend d'un très grand nombre de variables telles que le type de pêche pratiqué, la dimension et le type des bateaux utilisés, la distance séparant la base opérationnelle des terrains de pêche, et le taux de productivité des bateaux par rapport au nombre de bateaux que les terrains de pêche concernés sont en mesure de supporter. Par exemple, dans l'industrie de la crevette, à condition que la richesse des terrains de pêche le permette, on admet généralement que l'unité de production minimum doit comprendre 15 à 25 bateaux. Qu'il suffise de dire, toutefois, que la dimension de l'unité de production doit avoir un rapport économique rationnel avec la qualité et l'importance des installations à terre et le niveau des ressources disponibles, et que ce rapport doit être constamment révisé et réajusté.

2) Besoins en matière de manutention et de traitement

Dans la plupart des pays en voie de développement, la méthode traditionnelle de manipulation du poisson et de ses produits dérivés a été la glace. Les traitements auxquels ont été soumis les poissons ont été principalement les suivants: cuisson, séchage, fumage, salaison et, dans une moindre mesure, mise en conserve. Encore assez récemment, le poisson destiné au marché local était vendu frais directement à l'arrivée des bateaux ou des pirogues, ou conservé dans de la glace. C'était l'époque où les acheteurs attendaient que le bateau arrive sur la plage ou à la jetée, et achetaient le produit généralement aux enchères. Plus récemment toutefois, avec l'apparition des chalutiers frigorifiques munis de système de congélation et d'emballage à bord, il est devenu nécessaire de modifier le système de manutention et d'appliquer différents traitements, selon que le type de poisson débarqué était destiné au marché local ou à l'exportation. Il a donc fallu, en plus d'un approvisionnement suffisant en glace, et d'installations de réfrigération, faire en sorte que les embarcations de pêche puissent avoir accès à un nombre suffisant de jetées, pour le débarquement des prises et leur entreposage. D'un seul coup, les entrepôts de réfrigération et les chambres froides sont devenus l'un des facteurs les plus importants pour la manutention du poisson; et dans les cas où le poisson était tenu au frais mais non congelé, il a été indispensable de créer des installations convenables de congélation et d'emballage pour assurer l'efficacité de l'opération.

Par conséquent, lorsqu'on envisage de nos jours la création d'une entreprise moderne de pêche, il faut prévoir la mise en place d'un système de réfrigération destiné à conserver et à traiter le poisson soit à bord du bateau, soit à terre. Dans ce dernier cas, la capacité des entrepôts frigorifiques doit être suffisante pour accueillir la production maximale; il en est de même pour les installations de traitement, qui doivent être conçues de façon à recevoir le volume et les diverses variétés de poisson prévues et à fournir les produits destinés aussi bien au marché local qu'à l'exportation. Au moment de concevoir les installations de traitement pour le poisson local destiné au marché intérieur ou extérieur, il est nécessaire de s'assurer dans le deuxième cas que le produit commercialisé ait une valeur unitaire relativement élevée; dans le premier cas, c'est le contraire qui doit se vérifier; en effet, il arrive souvent que des espèces de faible valeur ayant un potentiel d'exportation deviennent sans intérêt en raison du coût trop élevé du traitement et du fret par rapport à la valeur marchande du produit final.

Aujourd'hui, la plupart des marchés d'exportation acceptent volontiers différentes variétés de poissons locaux et leurs produits dérivés, quand ils sont préparés et congelés convenablement, ou même lorsqu'ils sont seulement congelés, correctement emballés et présentés de façon attrayante. Il faut prendre grand soin, dans cette opération, d'appliquer des procédés et des techniques de traitement permettant d'obtenir des produits de première qualité capables de satisfaire aux normes d'hygiène rigoureusement observées sur les marchés d'exportation.

3) Besoins en matière de commercialisation et de distribution

Les besoins en matière de commercialisation et de distribution sont relativement simples dans les pays développés, où le produit est transporté sous réfrigération depuis le moment où il est pêché jusqu'au moment où il est livré au consommateur. Ce procédé est particulièrement pratique quand les navires sont équipés d'installations de congélation et d'emballage. L'opération devient légèrement plus complexe, mais pas bien difficile, quand le produit est congelé et emballé à terme. Toutefois, ce n'est pas la méthode employée traditionnellement par les pays en voie de développement. Bien qu'elle exige une mise de fonds initiale bien plus importante pour constituer un parc de camions frigorifiques et mettre en place un réseau de chambres froides ou entrepôts frigorifiques desservant toute la zone de distribution, cette méthode est à long terme la plus hygiénique, la plus pratique et la plus rentable. Elle réduit au minimum le gaspillage, elle facilite la pénétration des produits de la pêche dans les zones éloignées des pays en voie de développement, où il est de la plus grande importance que le régime de la population reçoive un apport protéique, et elle assure la qualité du produit aux points de vente.

Cette méthode de distribution se prête également très bien à un dispositif assez simple de commercialisation. La totalité de la zone desservie peut être divisée en plusieurs secteurs en fonction de la population et des facilités d'accès, et dans chacune de ces zones on peut créer un entrepôt frigorifique à proximité du marché local. A partir de ces entrepôts, un certain nombre de camionnettes spécialement conçues et équipées à cet effet pourraient assurer le transport des produits congelés dans tous les points de la zone en deux ou trois heures au maximum.

Un agent général désigné pour chaque zone est responsable de la distribution et de la vente du produit dans sa zone. Le produit est transporté depuis l'entrepôt central de réfrigération, qui est généralement situé dans le principal port de pêche, par des camions frigorifiques qui le livrent au réseau de chambres froides situées dans la zone de distribution. Il est indispensable que les magasins frigorifiques centraux restent en liaison avec le réseau des chambres froides, ce qui peut être réalisé facilement par radio. Les magasins frigorifiques locaux vendent à leur tour directement aux détaillants, que nous désignons affectueusement du nom de "Mammies" dans l'industrie halieutique. Enfin, ces derniers vendent le produit au détail sur le marché local et en faisant du porte à porte.

Les problèmes auxquels se heurte une société de pêche locale, quand elle veut prendre place sur les marchés mondiaux, sont beaucoup plus complexes et variés. Nous n'en citerons que quelques-uns: acceptabilité du produit, présentation du produit, spécifications de santé et d'hygiène dans différents pays, obstacles aux échanges et politiques tarifaires protectionnistes dans certains pays, prévisions relatives aux fluctuations et aux besoins de ces marchés, difficultés liées aux conditions du transport réfrigéré international, etc...

Je suis persuadé qu'à cet égard des entreprises conjointes menées en collaboration avec les grandes firmes internationales qui contrôlent déjà d'importants secteurs de l'industrie de distribution des aliments dans les pays développés, peuvent être extrêmement bénéfiques aux industries halieutiques des pays en voie de développement. Ces grandes sociétés ont déjà organisé de façon rationnelle des réseaux internationaux de distribution qui peuvent aisément absorber la production des pays en voie de développement, à condition que la qualité des produits soit acceptable, et il serait ainsi possible d'établir de bonnes relations de travail, satisfaisantes et profitables pour les deux parties.

4) Besoins en capitaux

Dans la plupart des pays en voie de développement, l'infrastructure nécessaire au développement de l'industrie halieutique est encore réduite au strict minimum. Le plus souvent, les services auxiliaires indispensables à l'efficacité des opérations de pêche doivent être fournis par l'entreprise privée qui dirige ces opérations. Dans beaucoup de pays, les installations d'embarquement et de débarquement - telles que jetées, docks, cales sèches et ateliers de réparation - doivent être fournies par l'entreprise, et il arrive parfois qu'elle doive prendre à sa charge des travaux aussi onéreux que le dragage.

A ces frais énormes, qui ne devraient pas normalement être supportés par des sociétés privées, viennent s'ajouter d'importants investissements pour l'entreposage à froid et à sec, les installations des fabriques de glace, les moyens de transport frigorifiques et les bateaux de pêche munis d'un équipement moderne de réfrigération. Il est nécessaire d'attirer l'attention sur le problème particulier du financement durant la construction des installations à quai. Dans le cas des navires de pêche, le financement doit être assuré non seulement durant la période de construction, mais aussi durant la période de livraison. Ce dernier problème peut être assez grave, étant donné que dans nombre de nos régions il existe assez peu de chantiers navals situés dans les pays en voie de développement ou à proximité de certains d'entre eux.

Depuis l'année dernière, le coût extrêmement élevé de l'argent représente une contrainte supplémentaire s'exerçant sur la période improductive de développement. C'est un lourd handicap de devoir constituer d'importants stocks de matériel spécialisé, de pièces de rechange et autres fournitures, en raison de l'absence de disponibilités locales et de la distance qui sépare les pays en développement des sources d'approvisionnement des pays développés.

Les moyens financiers nécessaires pour créer et faire fonctionner une industrie halieutique moderne et vigoureuse dans un pays en voie de développement sont donc énormes et constituent peut-être l'obstacle le plus sérieux au développement de ce secteur. Les sociétés qui ont réussi à s'implanter ont été obligées de se développer très lentement et de s'étendre progressivement à mesure qu'elles disposaient de crédits supplémentaires. Seuls quelques pays en voie de développement ont pu obtenir, dans une très faible mesure, des facilités de financement à long terme et peu onéreuses, par l'intermédiaire de banques nationales et régionales de développement, et ce n'est que très rarement que les sociétés ont pu bénéficier des services d'établissements bancaires internationaux. Dans certains cas, une aide bilatérale a pu être fournie par les pays développés pour la construction de bateaux de pêche ou la mise en place d'installations industrielles, mais la plupart du temps cette aide a été fournie en échange de garanties de la part des banques nationales et centrales du pays intéressé. Je ne parle pas ici de l'aide bilatérale accordée aux termes d'accords directs entre les gouvernements.

Il est indispensable que les gouvernements et les organismes internationaux intéressés par le développement de cette industrie examinent attentivement ce problème, en étroite coopération avec les entreprises privées, en s'efforçant d'y trouver un remède.

5) Coopération internationale et régionale

Les espèces vivant dans les océans sont, par nature, migratrices et ne connaissent pas de frontières. Les pays ont beau prétendre de plus en plus à cette ressource naturelle en étendant les limites de leurs eaux territoriales, les opérations de pêche doivent être envisagées à l'échelle internationale.

Pour développer cette industrie et en exploiter efficacement les ressources, il est nécessaire qu'une étroite collaboration s'établisse entre les pays d'une même région et certains pays hautement industrialisés n'appartenant pas forcément à la région, mais dont les bateaux à grand rayon d'action exploitent souvent les eaux de cette région beaucoup plus intensément que ne le font les pays géographiquement situés dans la région. Cette coopération doit s'établir de la façon suivante: échange de renseignements techniques indispensables à l'industrie, développement de rapports commerciaux meilleurs et plus équitables, participation plus directe aux accords bilatéraux, établissement de relations de travail plus étroites et plus efficaces entre le secteur privé local et les entreprises privées des pays situés en dehors ou à l'intérieur de la région.

Pour parvenir à ce résultat, il faut surmonter les nationalismes outranciers, les orientations économiques découlant de liens politiques antérieurs, les divergences nationales dues aux idéologies politiques. Nous devons être unis par des intérêts et des objectifs communs, saisissant la moindre occasion de contribuer au bien-être de notre pays, d'améliorer les conditions de vie de ses habitants, d'accélérer le développement et l'expansion de l'industrie que nous servons et qui a une importance vitale pour le progrès industriel, économique et social des pays en voie de développement auxquels nous appartenons.

Monsieur le Président, je pourrais conclure sur ces mots, mais je tiens à mentionner au moins brièvement, devant le présent Comité des pêches, l'oeuvre accomplie par la FAO en ce qui concerne les différents problèmes soulevés par la création et le fonctionnement d'entreprises halieutiques modernes dans les pays en voie de développement.

Il est bon de savoir que la FAO est une organisation compétente et active dans chacun de ces domaines, et peut aider matériellement les gouvernements et l'industrie à résoudre ces problèmes. En face de chacune des difficultés que j'ai énumérées, on pourrait trouver une ou plusieurs activités actuellement mises en oeuvre par le Département des pêches de la FAO. Permettez-moi d'en citer quelques-unes: le premier exemple qui me vient à l'esprit est celui des projets de prospection et de développement des ressources en poissons pélagiques le long des côtes de l'Afrique occidentale depuis le cap Blanc jusqu'à l'embouchure du Congo; d'autres projets analogues de développement halieutique sont en cours dans la région des Caraïbes et l'Amérique centrale, ainsi qu'aux Philippines. La plupart de ces projets couvrent plusieurs domaines, notamment ceux que j'ai jugés nécessaires au lancement d'une opération halieutique. De même, l'action de la FAO en Afrique occidentale et ailleurs - par exemple, dans certains pays d'Extrême-Orient - s'efforce de satisfaire les besoins en matière de manutention et de traitement, de commercialisation et de distribution. Le problème crucial des capitaux et des crédits nécessaires trouve une solution plus facile grâce au Centre d'investissement de la FAO, qui collabore étroitement avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement. En agissant en faveur des investissements privés dans les pêches, des initiatives telles que la Conférence internationale sur les investissements dans le domaine des pêches, qui s'est tenue en 1969, peuvent apporter une aide précieuse.

Mais je dois arrêter ici la liste de ces exemples pour retourner à mon sujet principal et conclure ce discours.

Pour résumer, permettez-moi d'affirmer que les possibilités du monde en voie de développement sont immenses; il est vrai que les problèmes à résoudre sont de taille, mais si nous nous unissons tous - entreprises privées, gouvernements, organismes internationaux - nous pourrions les résoudre et, grâce à notre collaboration, mobiliser le potentiel immense des mers au bénéfice des pays en voie de développement et de l'humanité entière. Je suis persuadé, M. le Président, que ce groupe international de spécialistes des pêches et l'Organisation qu'il sert ont un rôle vital à jouer dans ce développement, et qu'ils l'assumeront avec succès.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Election du Bureau
4. Etude prospective du développement agricole mondial et mesures y afférentes
5. Collaboration intergouvernementale en matière d'utilisation rationnelle des ressources halieutiques:
 - a) Activités d'organismes internationaux des pêches créés dans le cadre de la FAO ou entretenant des relations spéciales avec la FAO
 - b) Région des Caraïbes et zones voisines
 - c) Eaux intérieures internationales d'Afrique
 - d) Autres secteurs et autres stocks
6. Collaboration entre institutions internationales dans le domaine des pêches:
 - a) Mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies
 - b) Relations avec la COI et les institutions de parrainage
 - c) Pollution des mers
 - d) Relations avec l'ONUDI
 - e) Autres questions
7. Enseignement et formation halieutiques
8. Evolution générale et organisation des activités de la FAO dans le domaine des pêches en 1972/73 et ultérieurement
9. Deuxième Congrès mondial de l'alimentation
10. Questions examinées par le Conseil de la FAO à ses cinquante-deuxième et cinquante-quatrième sessions et par la Conférence de la FAO à sa quinzième session
11. Questions diverses
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport

LISTE DES DOCUMENTS

- COFI/70/1 **Ordre du jour provisoire**
- 2 **Ordre du jour annoté et calendrier des travaux**
 - 3 **Aspects halieutiques du Plan indicatif mondial et mesures y afférentes proposées**
 - 4 **Collaboration intergouvernementale en matière d'utilisation rationnelle des ressources halieutiques**
 - a) **Activités d'organismes internationaux des pêches créés dans le cadre de la FAO ou entretenant des relations spéciales avec la FAO**
 - 5 **b) Région des Caraïbes et zones voisines**
 - c) **Eaux intérieures internationales d'Afrique**
 - d) **Autres secteurs et autres stocks**
 - Sup.1 **Région des Caraïbes et zones voisines: Troisième réunion du Comité de coordination internationale du programme CICAR**
 - 6 **Collaboration entre institutions internationales dans le domaine des pêches**
 - a) **mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies**
 - b) **relations avec la COI et les institutions de parrainage**
 - Sup.1 **Résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-quatrième session ordinaire**
 - 7 **Exploitation et conservation des ressources vivantes de la mer**
 - 8 **c) pollution des mers**
 - Sup.1 **Dixième session du Sous-Comité du CAC et ses applications**
 - Sup.2 **Deuxième session du Groupe mixte d'experts des aspects scientifiques de la pollution des mers**
 - 9 **d) relations avec l'ONUDI**
 - 10 **e) autres questions**
 - 11 **Enseignement et formation halieutiques**
 - 12 **Evolution générale et organisation des activités de la FAO dans le domaine des pêches en 1972/73 et ultérieurement**
 - 13 **Deuxième Congrès mondial de l'alimentation**

- 14 Questions examinées par le Conseil de la FAO à ses cinquante-deuxième et cinquante-quatrième sessions et par la Conférence de la FAO à sa quinzième session
 - 15 Rapport de la deuxième session du Sous-comité du Comité des pêches sur l'enseignement et la formation halieutiques
 - 16 Collaboration entre institutions internationales dans le domaine des pêches
- e) autres questions: participation volontaire à des travaux météorologiques à bord des bateaux de pêche

COFI/70/Inf. 1 Rev. 1 Liste des documents

- 2 Renseignements à l'usage des délégués
- 3 Perspectives du développement des pêches mondiales en 1975 et 1985
- 4 Liste des documents disponibles
- 5 Rev. 1 Liste des participants
- 6 Compte rendu analytique de la quatrième session du Comité des pêches
- 7 Recommandation 570 du Conseil de l'Europe sur les politiques halieutiques en Europe
- 8 Schéma détaillé de la portée du programme élargi et à long terme d'exploration et de recherches océanographiques
- 9 Allocution du Sous-Directeur général, Département du développement, au nom du Directeur général

